



Mikaël MARTIN

Huissier de Justice
6 Rue Leuck Mathieu

75020 PARIS

Port : 06 65 61 06 90

mikaelmartin@huissier-justice.fr

Site internet :

www.huissier-paris-martin.fr

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE JEUDI VINGT SEPT MAI

Je, Mikaël Martin, Huissier de Justice à la résidence de Paris, y demeurant 20ème arrondissement 6 rue Leuck Mathieu, soussigné

A LA REQUÊTE DE :

La société MY MONEY BANK, société anonyme au capital de 276.154.299,74 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 784 393 340, dont le siège social est situé 20, avenue André Prothin – Tour Europlaza – 93063 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés es qualité audit siège.

Venant aux droits de la société MY PARTNER BANK (anciennement dénommée BANQUE ESPERITO SANTO ET DE LA VENETIE – BESV), société anonyme immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 542 022 983, dont le siège social est situé 20, avenue André Prothin – Tour Europlaza – 93063 PARIS LA DEFENSE CEDEX, par suite d'une fusion absorption à effet du 31 décembre 2020. ,
élysant domicile en mon Etude.

En exécution d'un acte authentique de prêt reçu par Maître Philippe NARBÉY, notaire associé à PARIS (75008), en date du 17 mars 2016 et suite à un commandement aux fins de saisie immobilière resté sans effet depuis plus de huit jours ;

Me suis rendu, accompagné de Monsieur BERNARDIN Alexandre, serrurier, à Paris 16ème arrondissement, 3 square Lamartine, afin de dresser un procès-verbal de description des lots listés ci-après, faisant partie de l'ensemble immobilier cadastré section Section EB n° 007, Lieu-dit "Villa Jocelyn" :

- Lot n° 240 : consistant, au 1er sous-sol, en une cave n° 18
Et les 0,1/1006,52èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- Lot n° 241 : consistant, au 1er sous-sol, en une cave n° 19
Et les 0,1/1006,52èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- Lot n° 244 : consistant, au 2ème étage, en un appartement composé de : entrée, dégagement, grand salon, petit salon, salle à manger, cuisine, cave à vin, cinq chambres, deux salles de bains, deux salles d'eau, trois water-closets.
Et les 17,20/1006,52èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- Lot n° 506 : consistant, au sous-sol, en un garage portant le n° 15
Et les 0,3/1006,52èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Appartenant à : S.A.R.L. [REDACTED] immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° [REDACTED], [REDACTED]
92300 LEVALLOIS PERRET

Sur quoi j'ai procédé aux constatations suivantes en présence de Madame Léa ABIHSSIRA que j'ai préalablement informé de mes nom, qualité et but de visite, et qui a consenti aux présentes opérations :

Lors des opérations de description je me suis fait accompagner de deux diagnostiqueurs immobilier de la société *BARRERE DUFAU GEOMETRES EXPERTS*, chargés de dresser les diagnostics et mesures prévues par la Loi.

Situation géographique

L'appartement est situé dans un immeuble au 3 square Lamartine dans le 16^{ème} arrondissement de Paris. L'ensemble immobilier dont il fait partie est situé à l'angle du square Lamartine et de l'avenue Victor Hugo, tel que cela est visible sur la vue satellite annexée au présent procès-verbal, l'entrée du numéro 3 y étant indiquée par une flèche rouge.

Syndic de l'immeuble :

PLISSON IMMOBILIER dont l'adresse est 40, rue Brunel 75017 PARIS, téléphone 01 45 72 99 20
Courriel : accueil@plisson-immobilier.fr

Conditions d'occupation

L'appartement est occupé, sans droit ni titre, par Madame Léa Abihssira, épouse du gérant de la société propriétaire du bien.

Description

L'appartement est situé au deuxième étage d'un ensemble immobilier de type « Haussmannien » (photo n° 1 et 2).

Communs :

Entrée de l'immeuble (photos n° 3 à 9) : L'entrée est en très bon état, les peintures des murs et des plafonds sont en très bon état, le sol également.

Hall de l'immeuble (photos n° 10 à 15) : Le hall de l'immeuble est très bon état, les peintures des murs et des plafonds sont en très bon état, ainsi que le sol. L'ascenseur est très bon état et fonctionne normalement (photos n° 11 et 12).

Les escaliers du rez-de-chaussée au deuxième étage (photos n° 16 à 31) : Les escaliers sont recouverts de moquette en partie centrale, la moquette est en très bon état. La peinture des murs et de l'intrados est bon état. Les marches, le limon et la rampe sont en bon état. La porte palière de l'appartement est très bon état (photo n° 30).

Appartement :

L'entrée (photos n° 32 à 35) : L'entrée est à l'état neuf, les peintures des murs et des plafonds sont à l'état neuf, le sol est à l'état neuf.

Petit salon (photos n° 36 à 41) : le petit salon est accessible depuis l'entrée (photo n° 36), il communique avec la salle à manger (photo n° 38) et le grand salon (photo n° 42) avec des portes coulissantes. Le sol en parquet, les murs et le plafond sont à l'état neuf. Les panneaux de part et d'autre de l'accès à la salle à manger ne sont pas entièrement peints (photos n° 37 et 38). Une baguette de finition horizontale est manquante, au milieu du panneau situé à droite de l'accès au grand salon (photo n° 41).

Le grand salon (photos n° 42 à 50) : Il s'agit d'une grande pièce circulaire, le sol en parquet, les murs et le plafond sont à l'état neuf. La pièce communique avec le petit salon et l'entrée (photo n° 49).

Le couloir des chambres et salles d'eau (photos n° 51 et 52) : Depuis l'entrée, séparé de cette dernière par une porte à l'état neuf, un long couloir, dont le sol, les murs et le plafond sont à l'état neuf, mène aux chambres et aux salles d'eau.

Première chambre, à gauche depuis l'entrée (photos n° 53 à 58) : le sol en parquet, les murs et le plafond sont à l'état neuf.

La lingerie, située en face de la deuxième chambre (photos n° 59 à 63) : le sol en carrelage, les murs en faïence, la peinture du plafond sont à l'état neuf.

Deuxième chambre, à gauche depuis l'entrée (photos n° 65 à 70) : le sol en parquet, les murs et le plafond sont à l'état neuf. Il y a deux armoires à l'état neuf.

Troisième chambre, à droite depuis l'entrée (photos n° 71 à 79) : le sol en parquet, les murs et le plafond sont à l'état neuf. Il y a deux armoires à l'état neuf.

Quatrième chambre, à gauche depuis l'entrée (photos n° 80 à 88) : le sol en parquet, les murs et le plafond sont à l'état neuf. Il y a deux armoires à l'état neuf. Cette chambre communique avec la deuxième chambre (photo n° 84) et avec un couloir, disposant d'armoires, à l'état neuf, de chaque côté et tout du long. Ledit couloir menant à une salle de bains dont il est le seul accès.

Salle de bains de la quatrième chambre (photos n° 90 à 97) : la pièce est composée d'un toilette suspendu, ouvert, d'une douche à l'italienne, d'une baignoire et de deux lavabos. Le sol et les murs sont recouverts de marbre, le plafond est peint. L'ensemble est à l'état neuf.

Salle de bains au bout du couloir (photos n° 98 à 108) : elle est composée d'un lavabo, d'une douche à l'italienne, d'un toilette ouvert et d'une douche à l'italienne. Le sol est en carrelage, les murs sont recouverts de faïence, le plafond est peint. Le tout est à l'état neuf.

Cinquième chambre située au fond du couloir et à droite (photos n° 109 à 116) : le sol en parquet, les murs et le plafond sont à l'état neuf. Il y a deux armoires à l'état neuf.

Salle de bain attenante à la cinquième chambre (photos n° 117 à 124) : elle est composée d'un toilette ouvert, d'un lavabo et d'une baignoire. Le sol et les murs sont recouverts de marbre, le plafond est peint. L'ensemble est à l'état neuf.

Armoire et toilette de l'entrée (photos n° 125 à 134) : à gauche en entrant dans l'appartement et à droite du couloir menant à la cuisine il y a une double porte. Celle de droite renferme une armoire et celle de gauche donne sur une pièce composée d'un lavabo et d'un toilette disposant d'une porte. Le sol est en carrelage à l'état neuf. Les murs sont en résine en partie basse et couverts de carreaux de miroirs en partie haute, le tout est à l'état neuf. La finition autour du montant de la porte n'est pas achevée (photo n° 134).

La salle à manger (photos n° 135 à 146) : elle est accessible depuis le petit salon par des portes coulissantes ainsi que depuis la cuisine par une porte coulissante également. Le sol en parquet, les murs et le plafond sont à l'état neuf. Elle dispose de quatre armoires, à l'état neuf.

La cuisine (photos n° 147 à 161) : Le sol est en marbre, les murs sont pour partie couverts de faïence et de résine. La cuisine est entièrement équipée. Tout est à l'état neuf. Une porte, à l'état neuf, communique avec l'escalier de service (photo n° 158).

Caves :

Accès aux caves (photos n° 162 à 168) : l'accès se fait à partir du hall de l'immeuble par la porte menant à la courrette intérieure et à l'escalier de service.

Caves (photos n° 169 à 176) : les caves numérotées 18 et 19 ont été regroupées en une seule. Le sol est en carrelage en bon état, les murs et le plafond sont peints, la peinture est en bon état.

Parking :

L'accès au parking (photos n° 177 à 184) : l'accès se fait depuis la rue, la garage numéro 15 est situé au fond et à droite du parking.

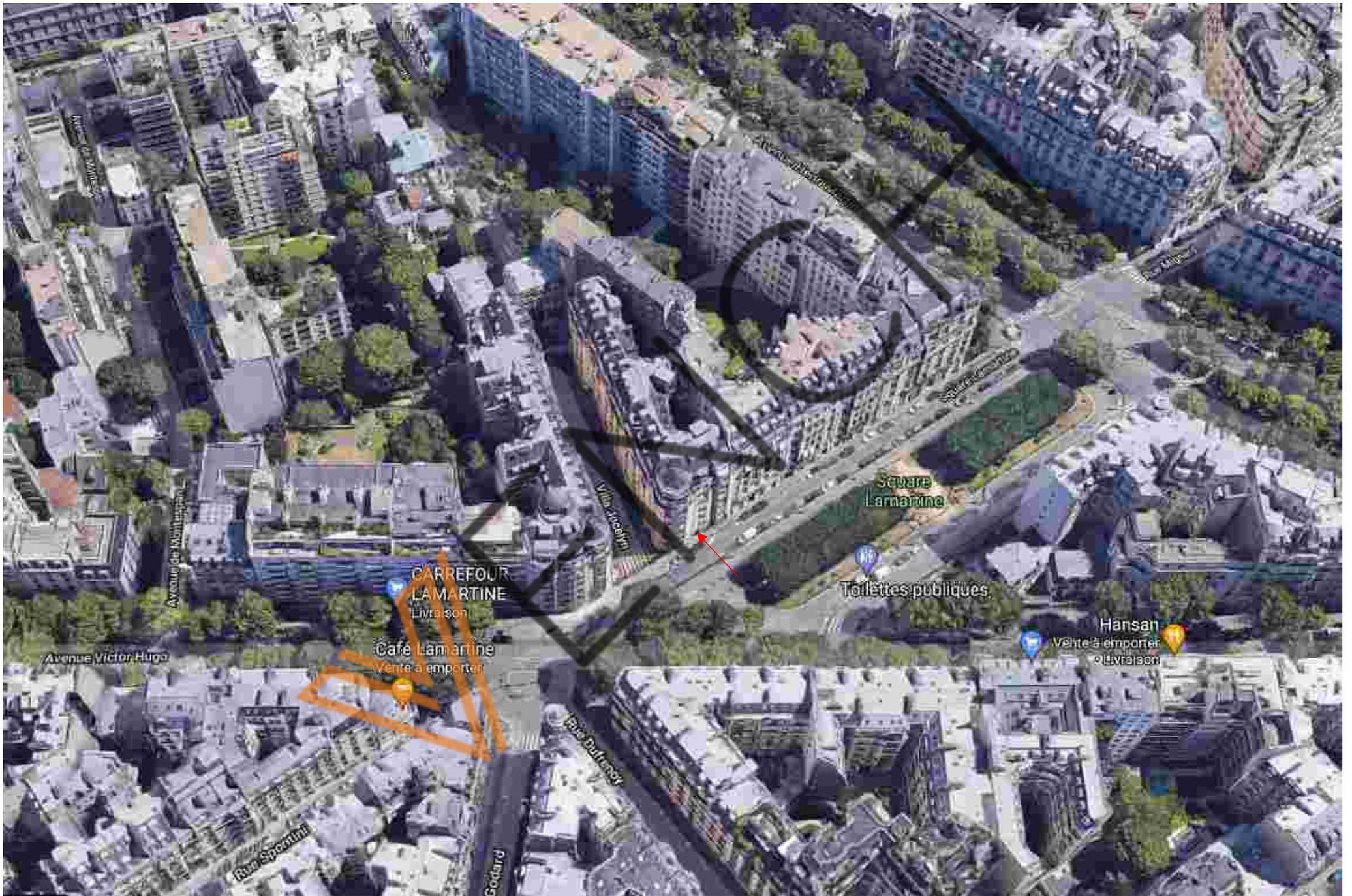
La place de garage (photos n° 185 à 190) : l'emplacement est à l'état d'usage. Il y a un éclairage au plafond et un rideau de fer dont il n'a pas été possible de tester le fonctionnement.

Sur quoi j'ai dressé le présent procès-verbal en deux originaux sur trois pages, auquel j'ai annexé 190 photographies.

COÛT DU PRÉSENT ACTE :
(Articles A444-10 à A444-52 du code de commerce)

Droit Fixe (Art. A444-46)	219,16 €
Frais de déplacement (A.444-48)	7,67 €
TOTAL H.T	226,83 €
T.V.A	45,37 €
Affranchissement (Art. A444-48)	1,94 €
TOTAL T.T.C.	274,14 €





Vue satellite



Photo n° 1



Photo n° 2





Photo n° 3



Photo n° 4



Photo n° 5



Photo n° 6



Photo n° 7

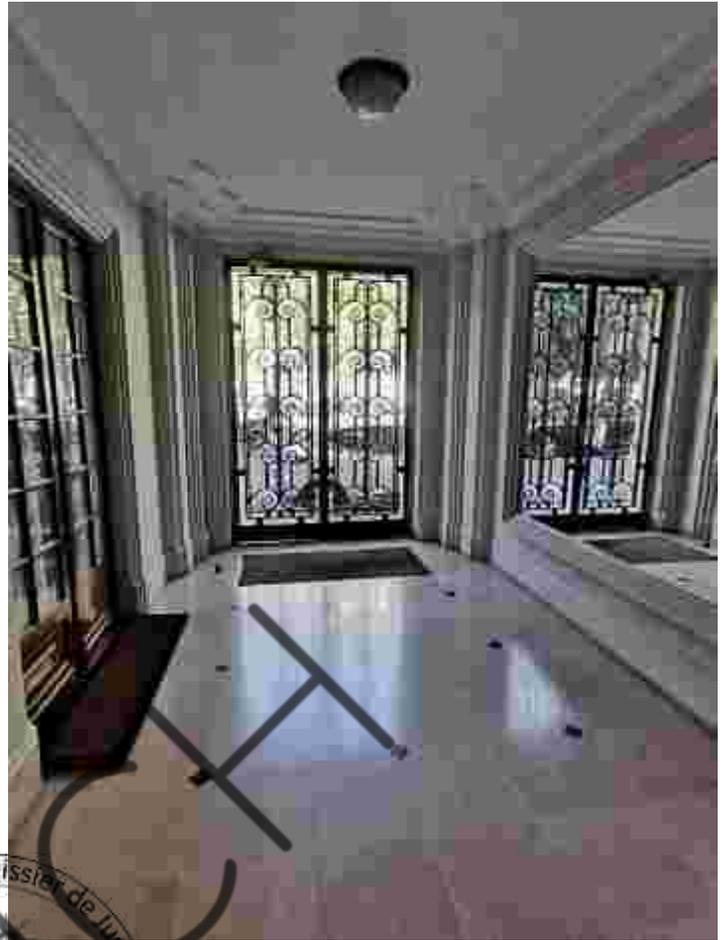


Photo n° 8



Photo n° 9

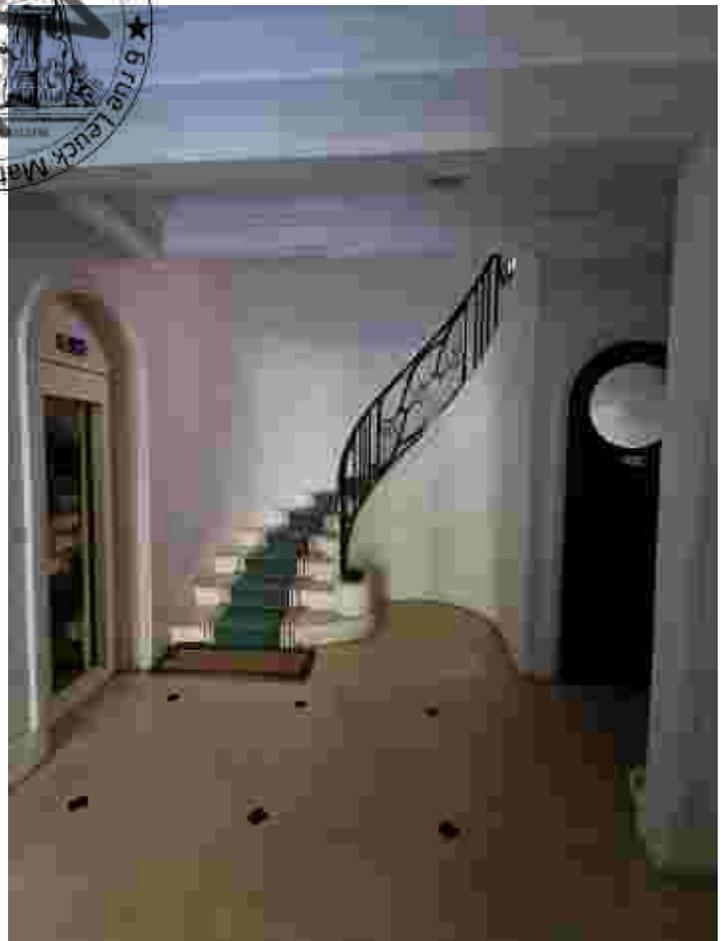


Photo n° 10





Photo n° 11

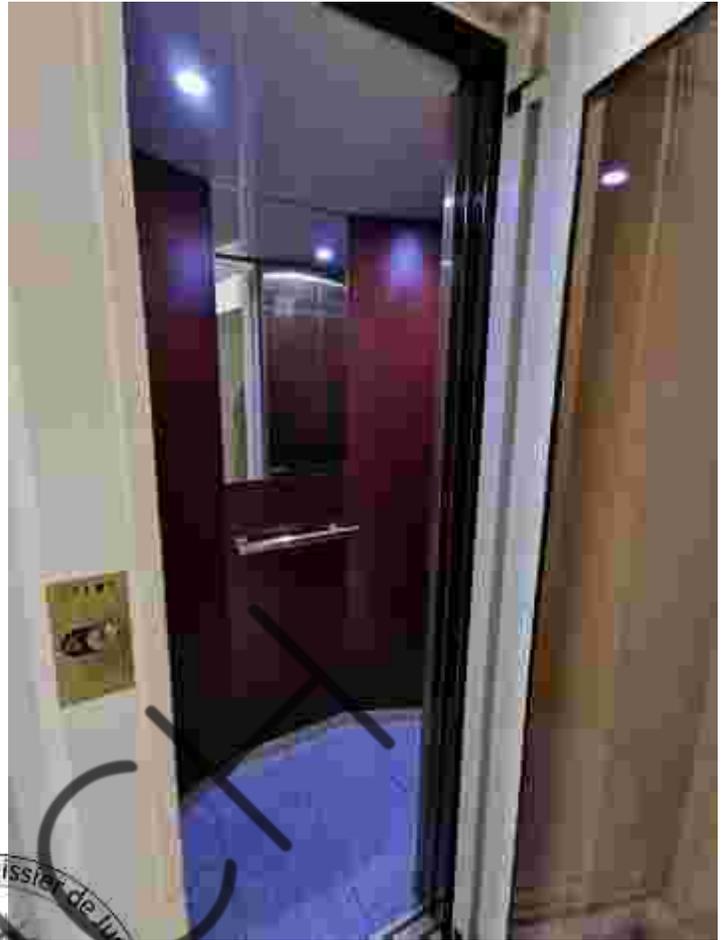


Photo n° 12

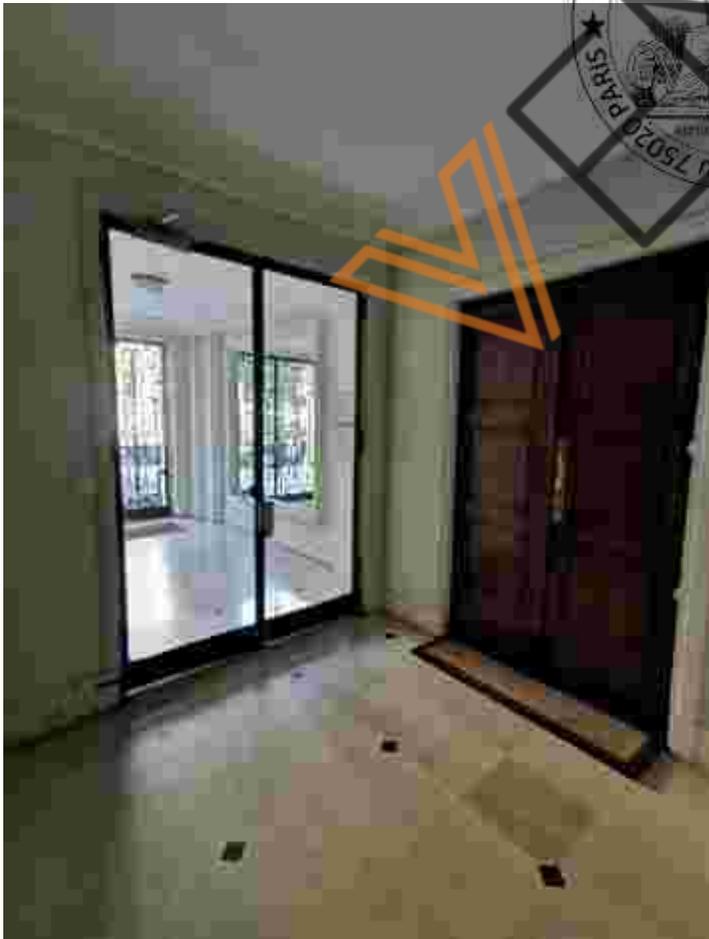


Photo n° 13



Photo n° 14





Photo n° 15



Photo n° 16



Photo n° 17



Photo n° 18



Photo n° 19



Photo n° 20



Photo n° 21



Photo n° 22



Photo n° 23



Photo n° 24

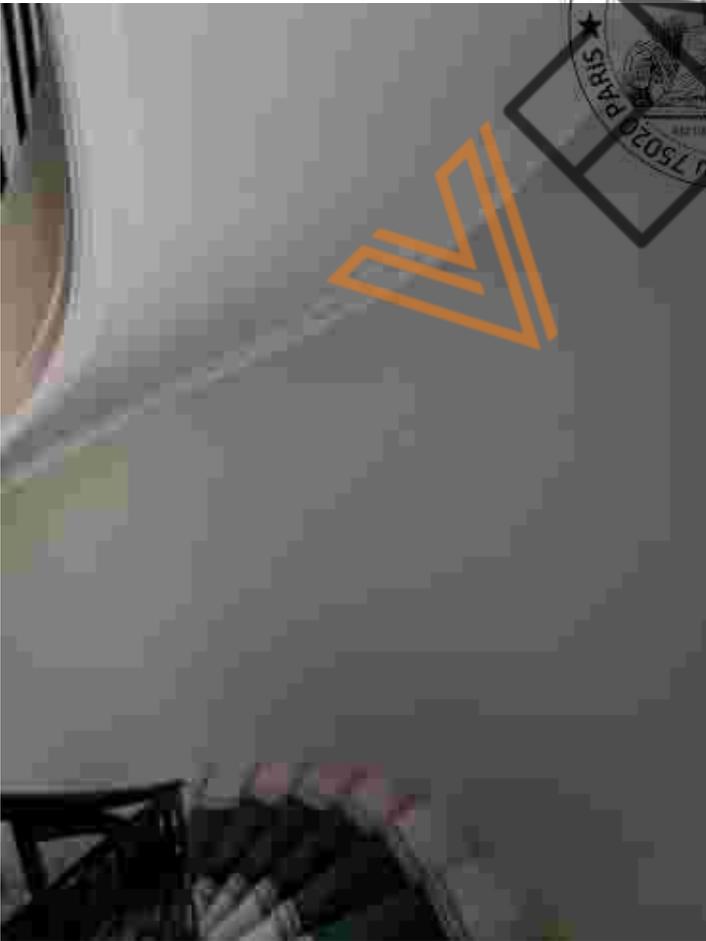


Photo n° 25



Photo n° 26



Photo n° 27



Photo n° 28



Photo n° 29



Photo n° 30





Photo n° 31

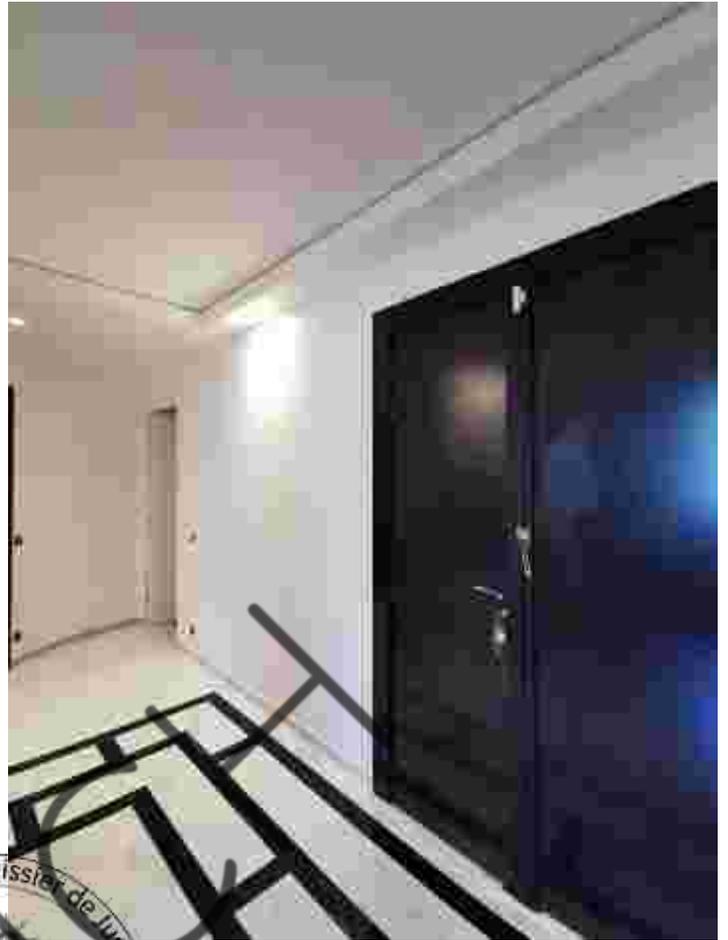


Photo n° 32



Photo n° 33

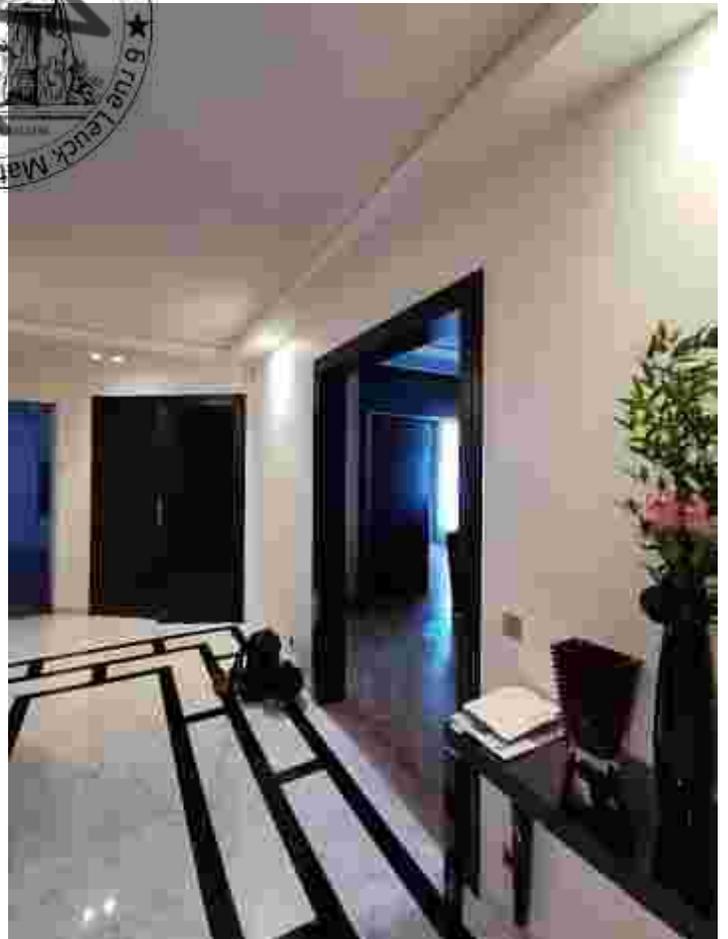


Photo n° 34



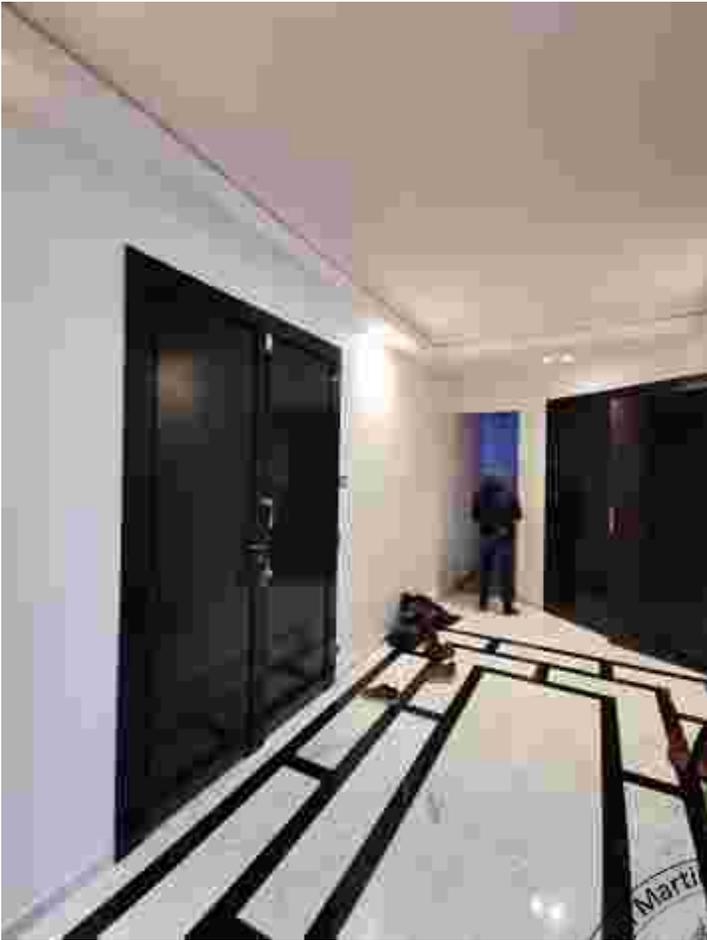


Photo n° 35

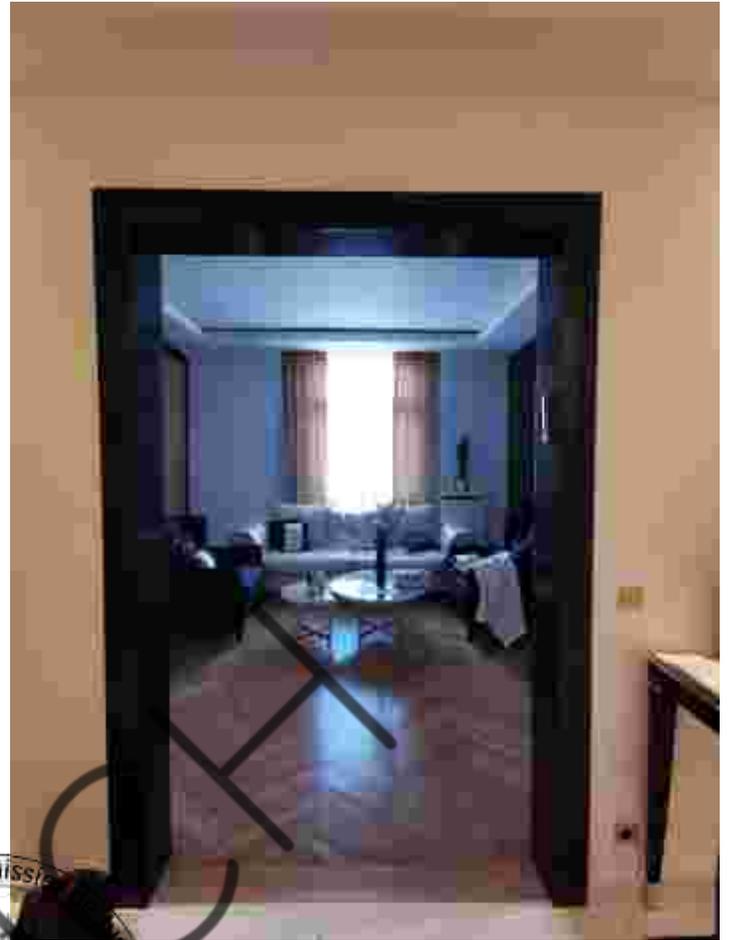


Photo n° 36



Photo n° 37

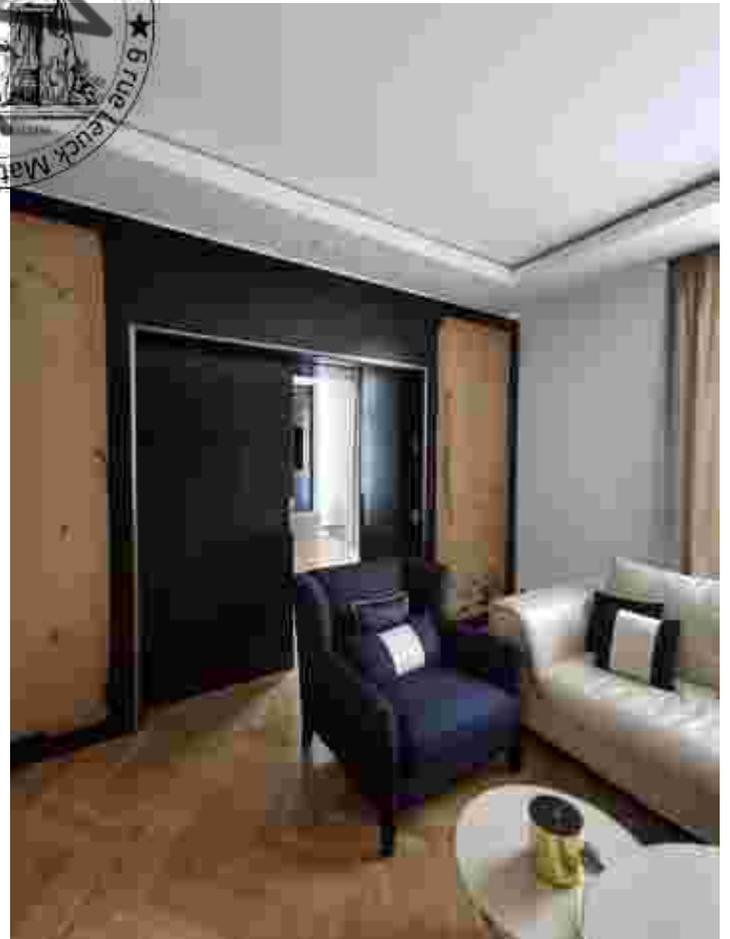


Photo n° 38

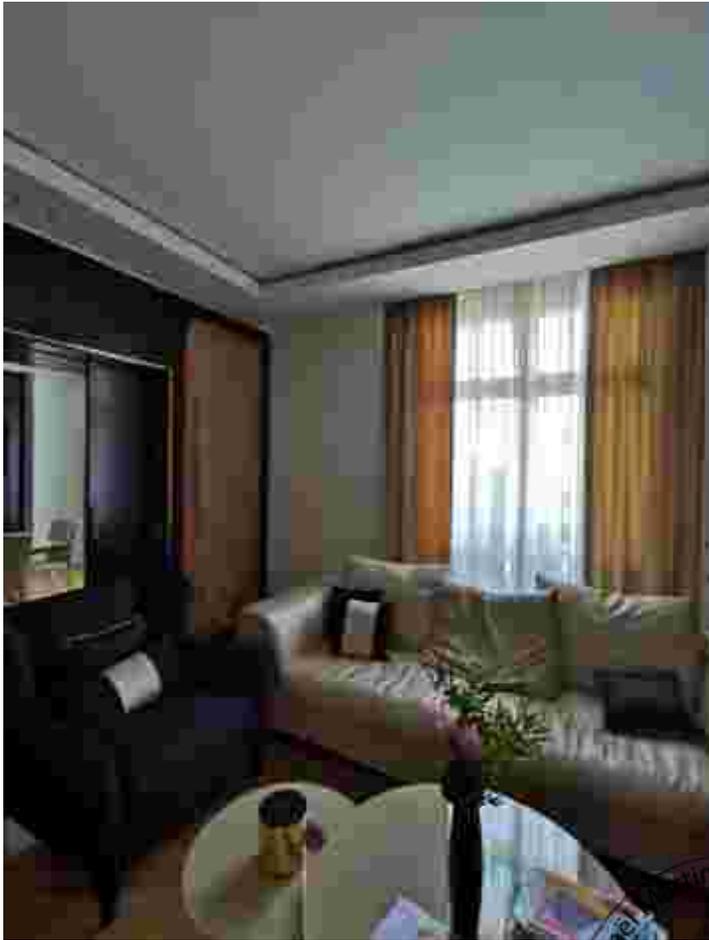


Photo n° 39

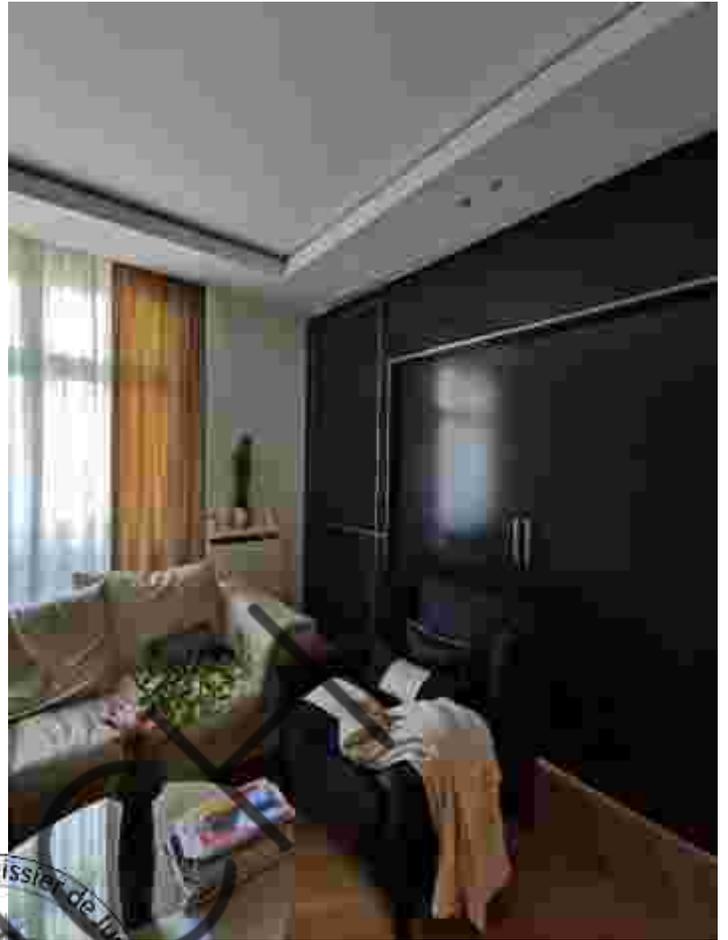


Photo n°40



Photo n° 41

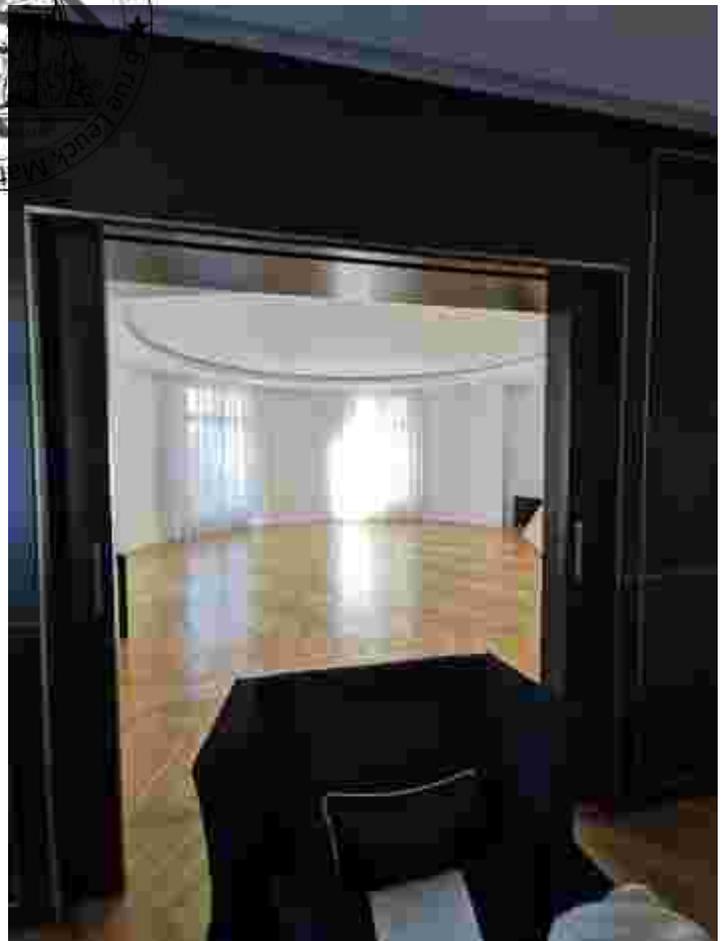


Photo n° 42



Photo n° 43



Photo n° 44





Photo n° 45

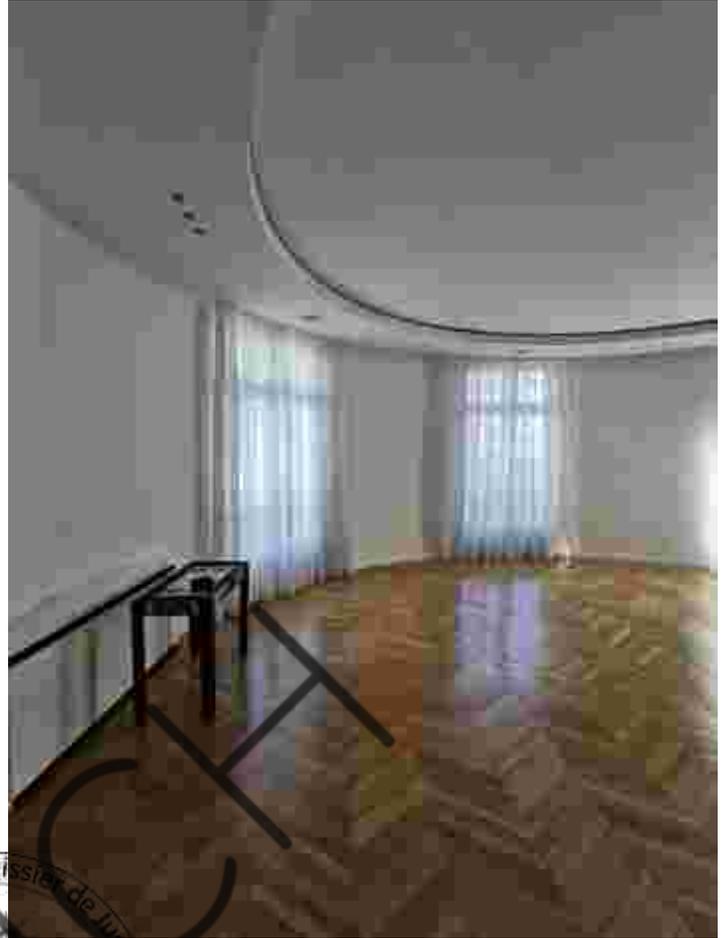


Photo n° 46



Photo n° 47

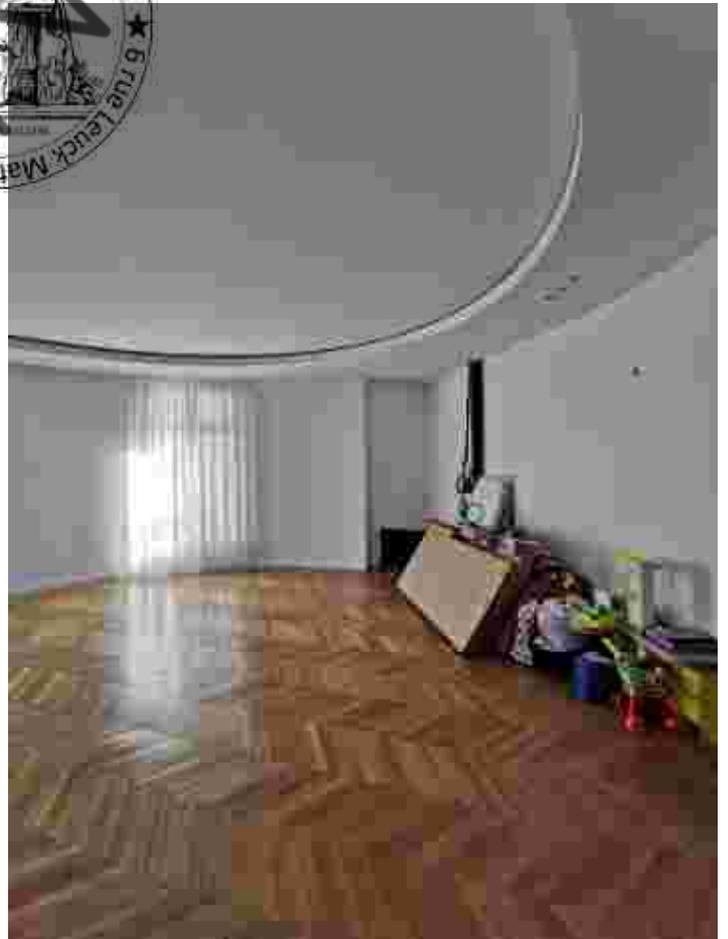


Photo n° 48





Photo n° 49



Photo n° 50



Photo n° 51



Photo n° 52



Photo n° 53

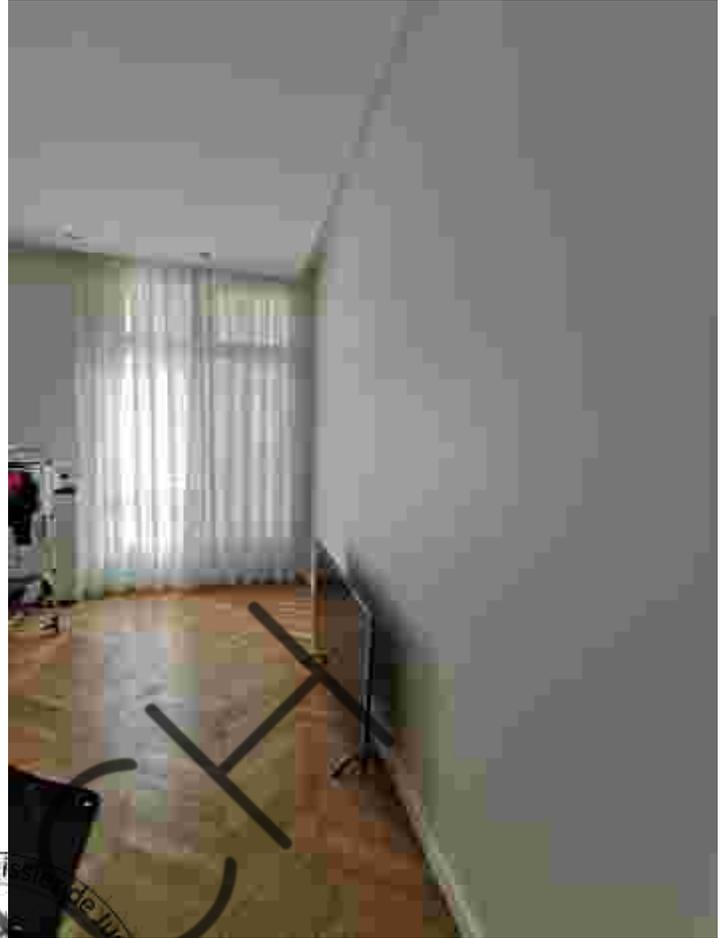


Photo n° 54

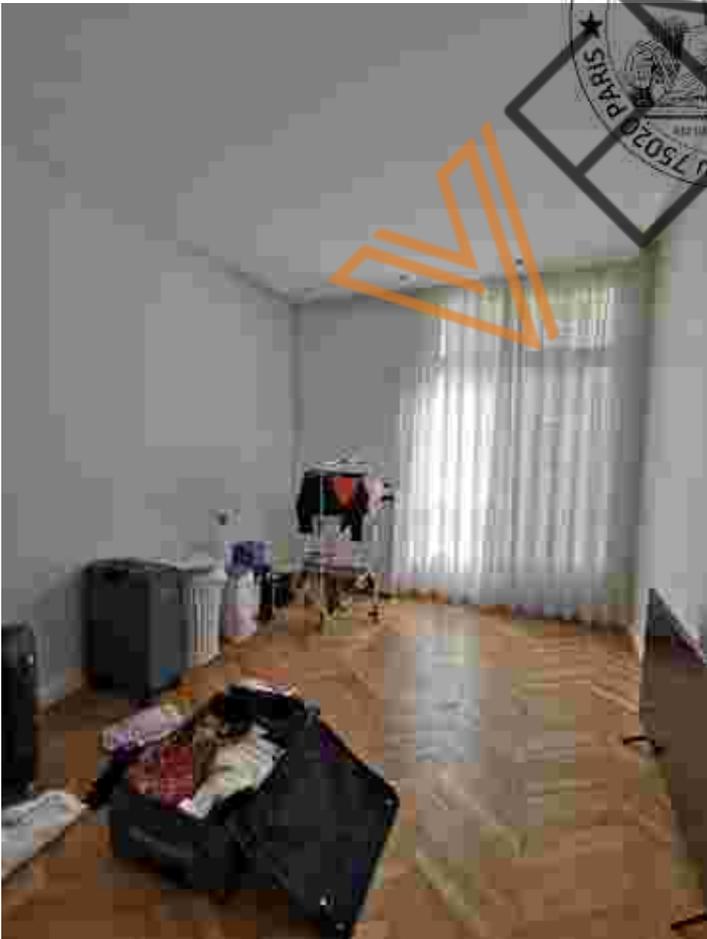


Photo n° 55

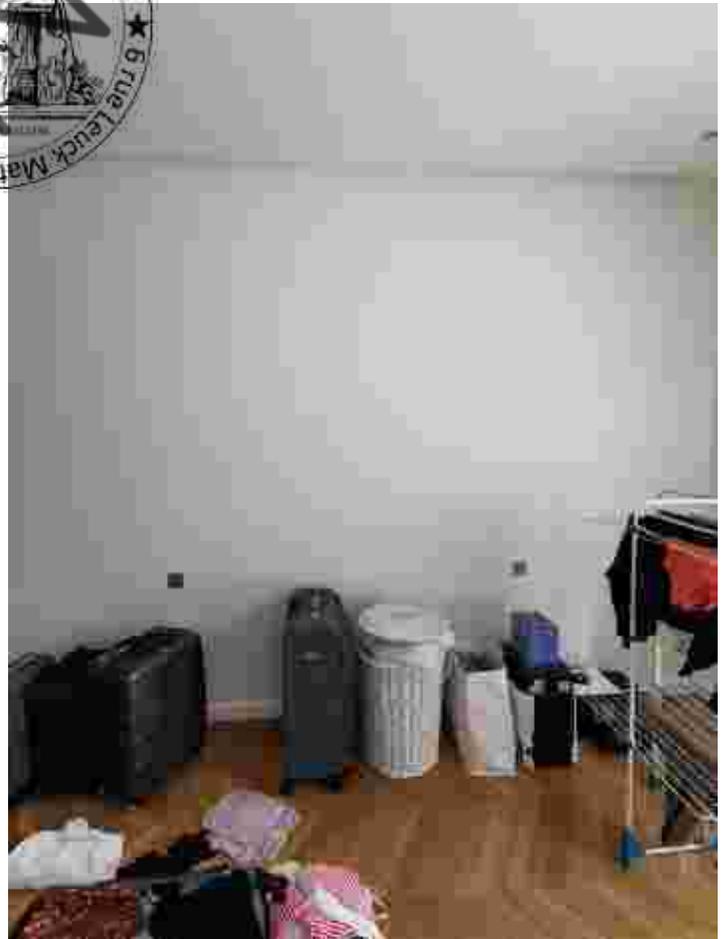


Photo n° 56





Photo n° 57

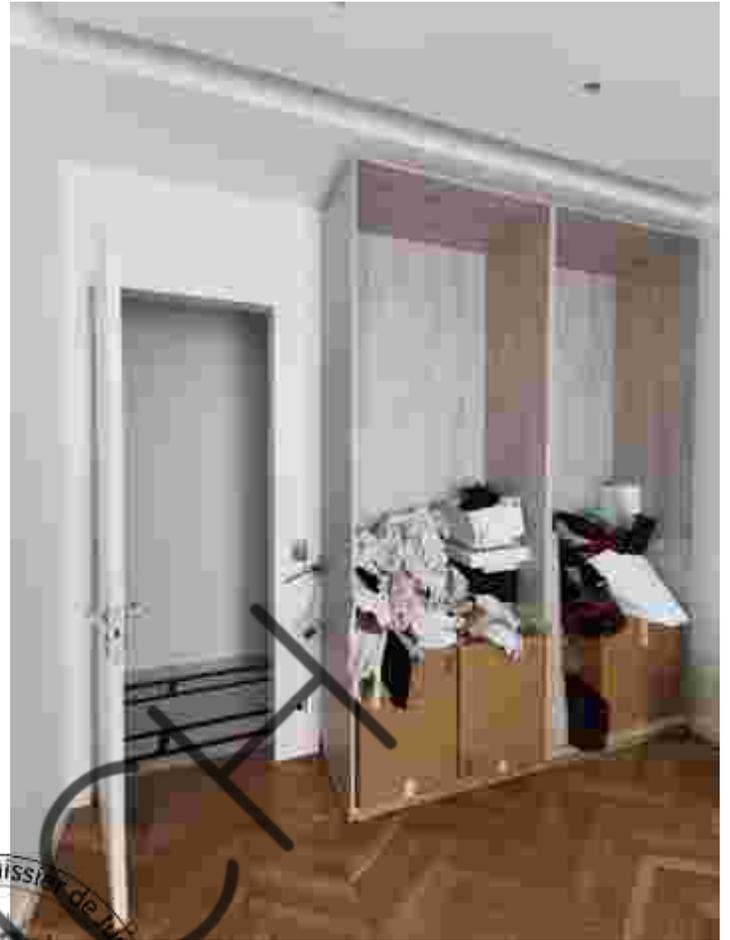


Photo n° 58



Photo n° 59



Photo n° 60



Photo n° 61



Photo n° 62



Photo n° 63

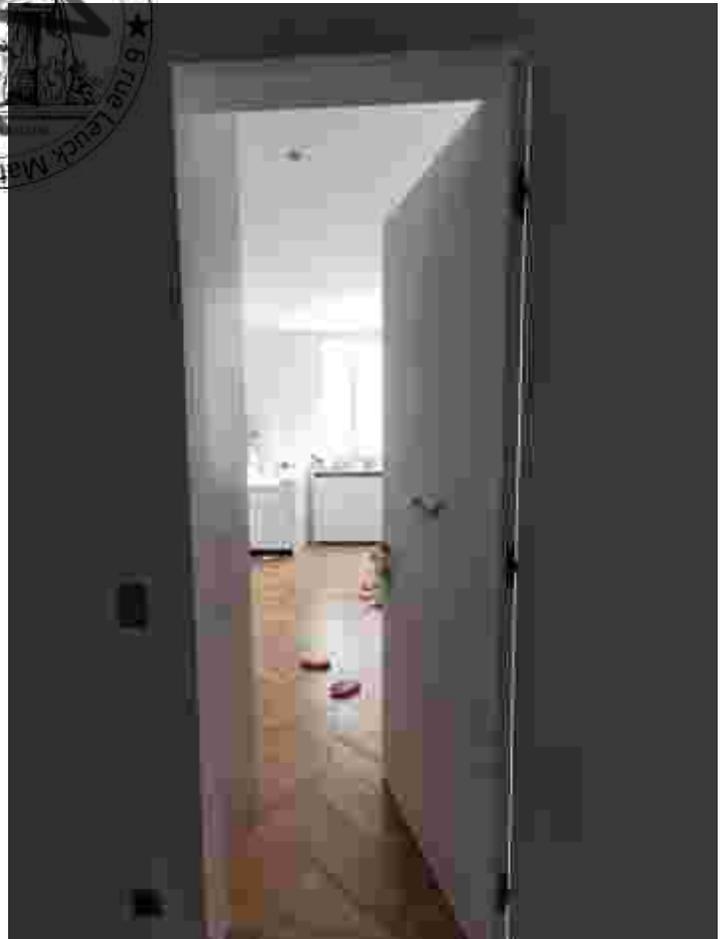


Photo n° 64





Photo n° 65



Photo n° 66



Photo n° 67

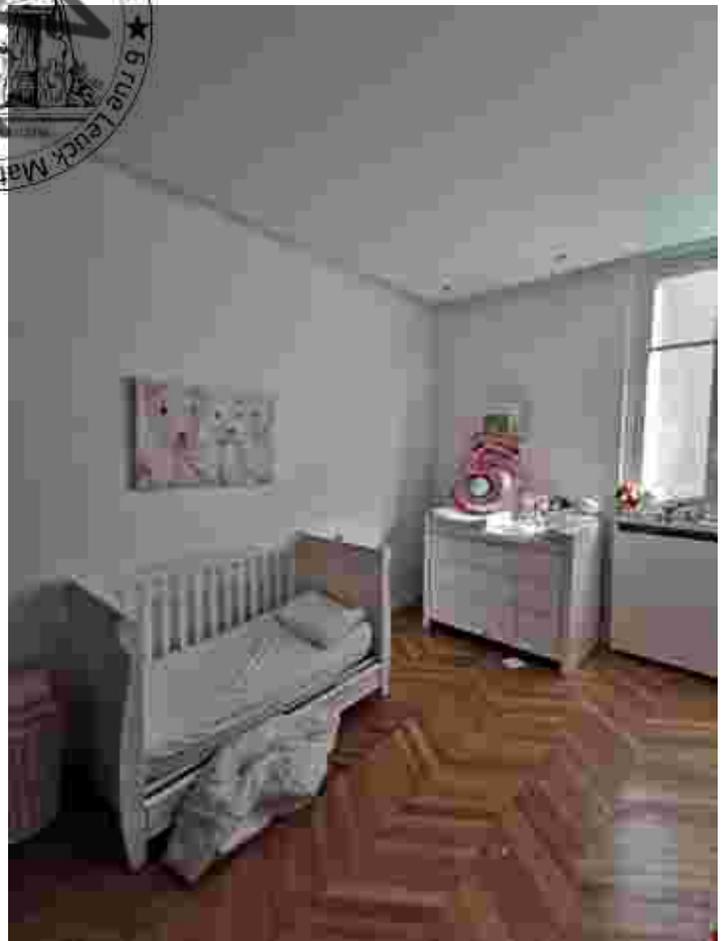


Photo n° 68



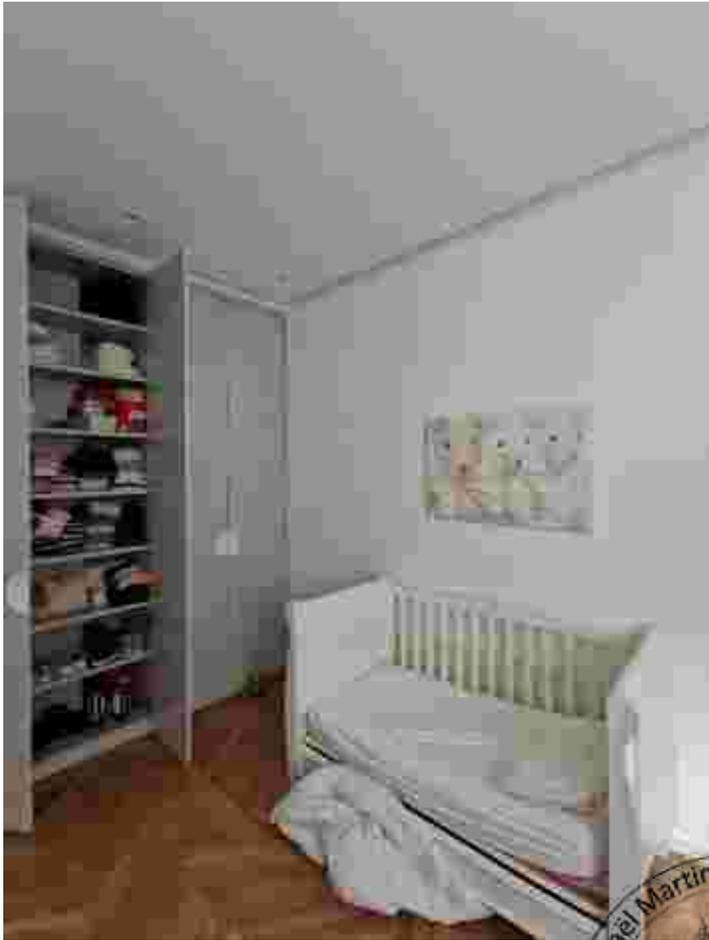


Photo n° 69



Photo n° 70



Photo n° 71

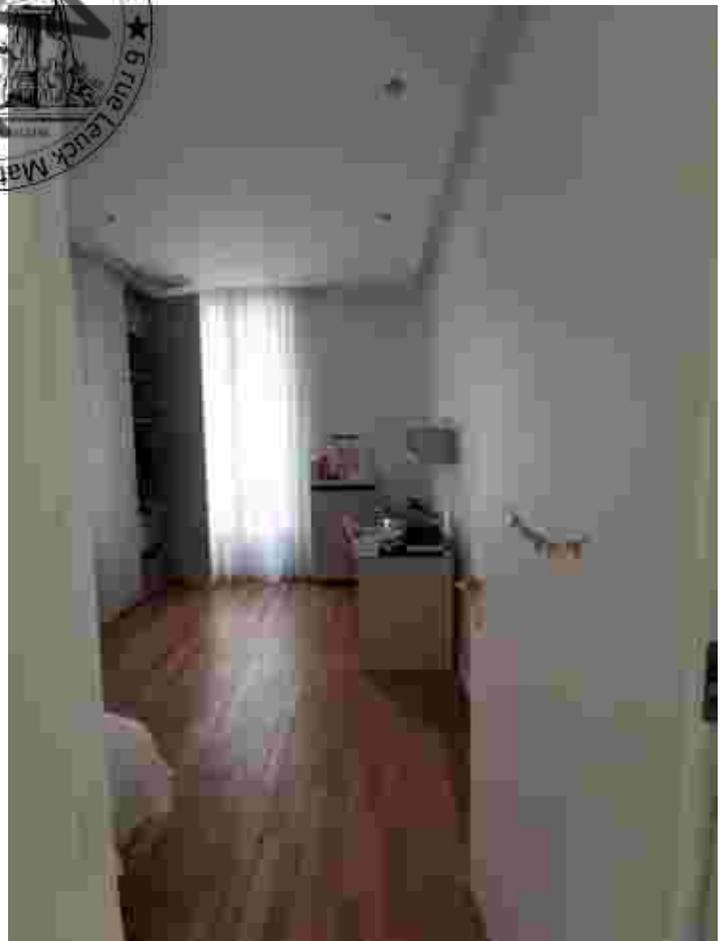


Photo n° 72





Photo n° 73

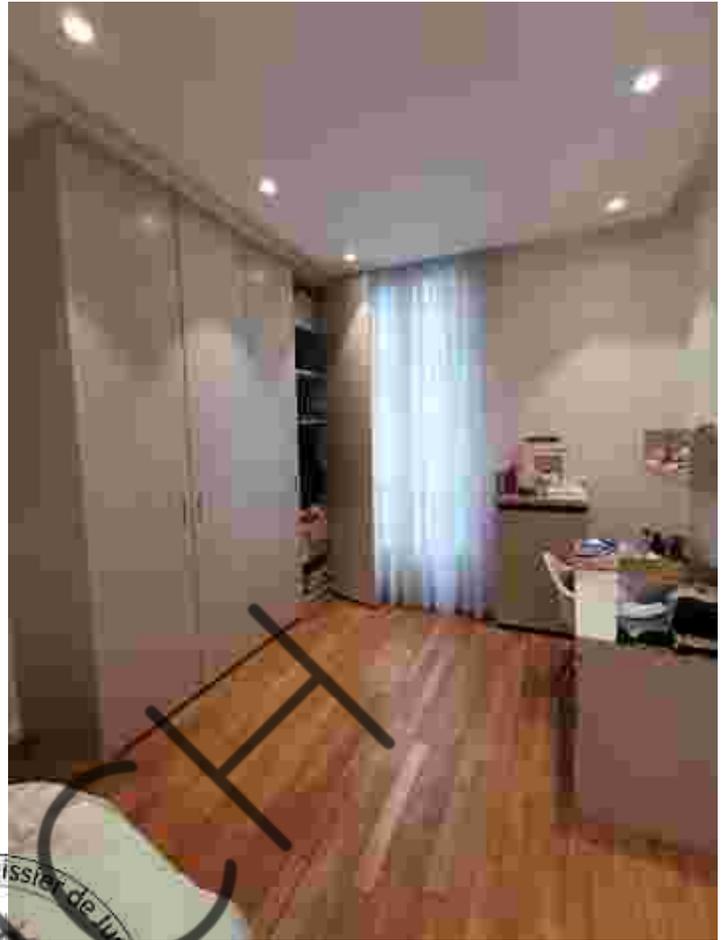


Photo n° 74



Photo n° 75



Photo n° 76





Photo n° 77



Photo n° 78

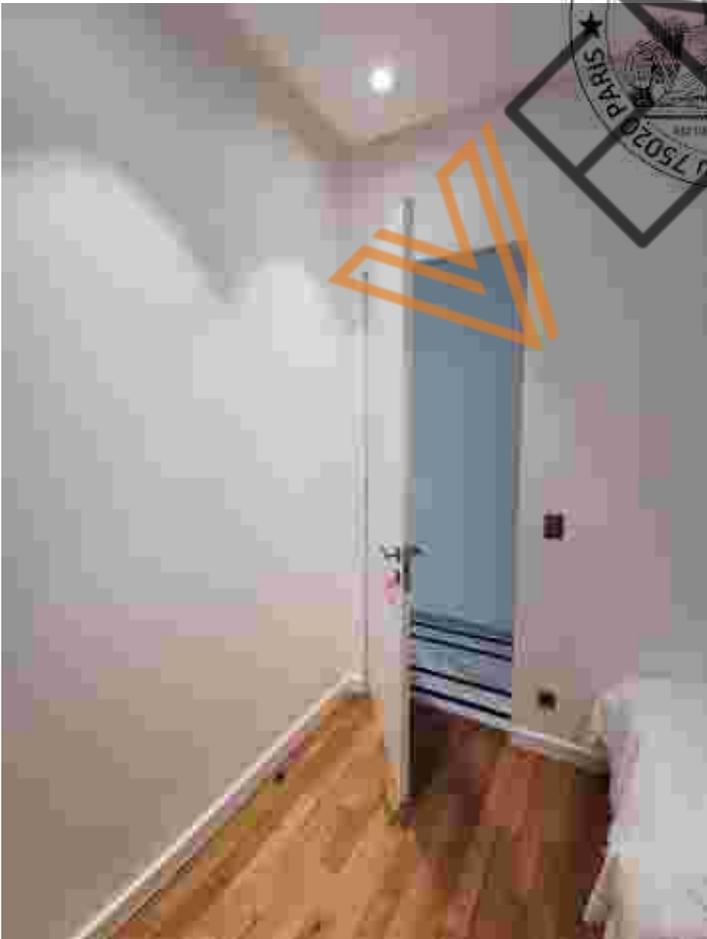


Photo n° 79



Photo n° 80





Photo n° 81



Photo n° 82



Photo n° 83

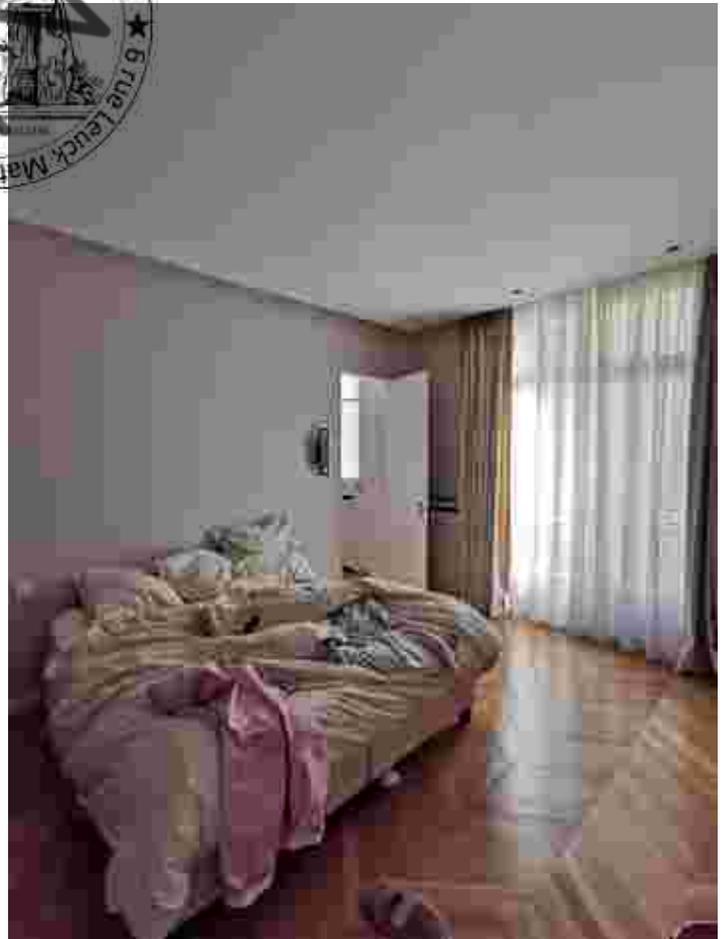


Photo n° 84





Photo n° 85

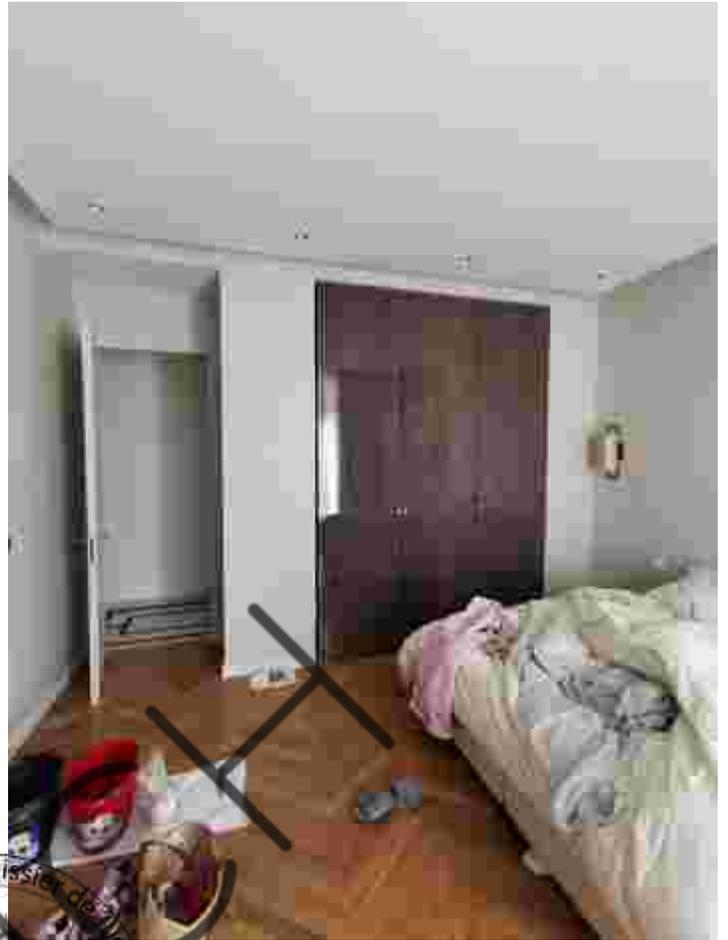


Photo n° 86



Photo n° 87



Photo n° 88



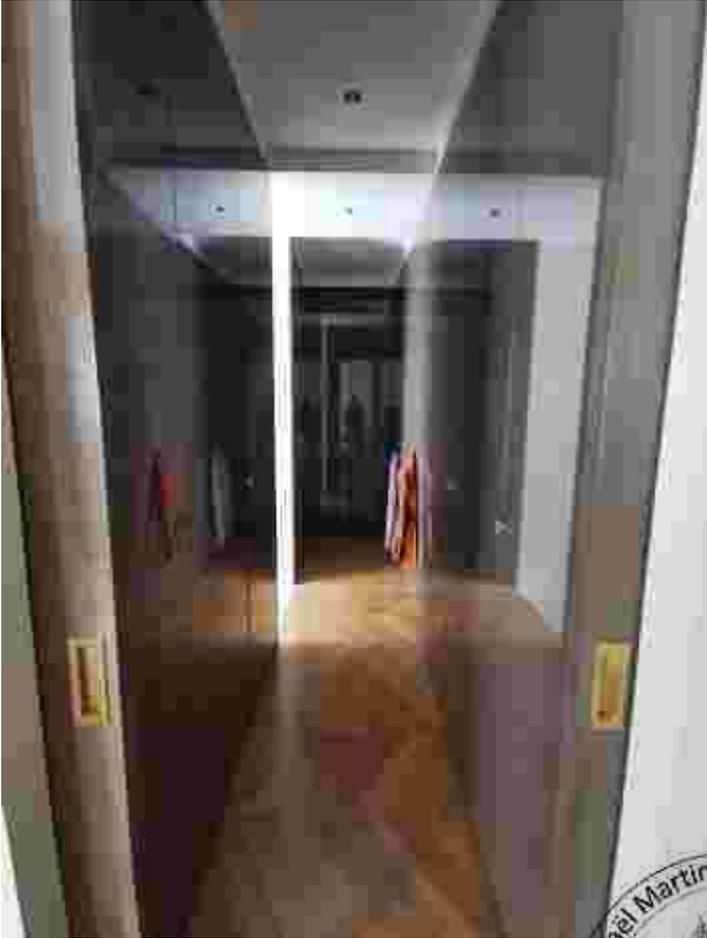


Photo n° 89



Photo n° 90



Photo n° 91



Photo n° 92





Photo n° 93

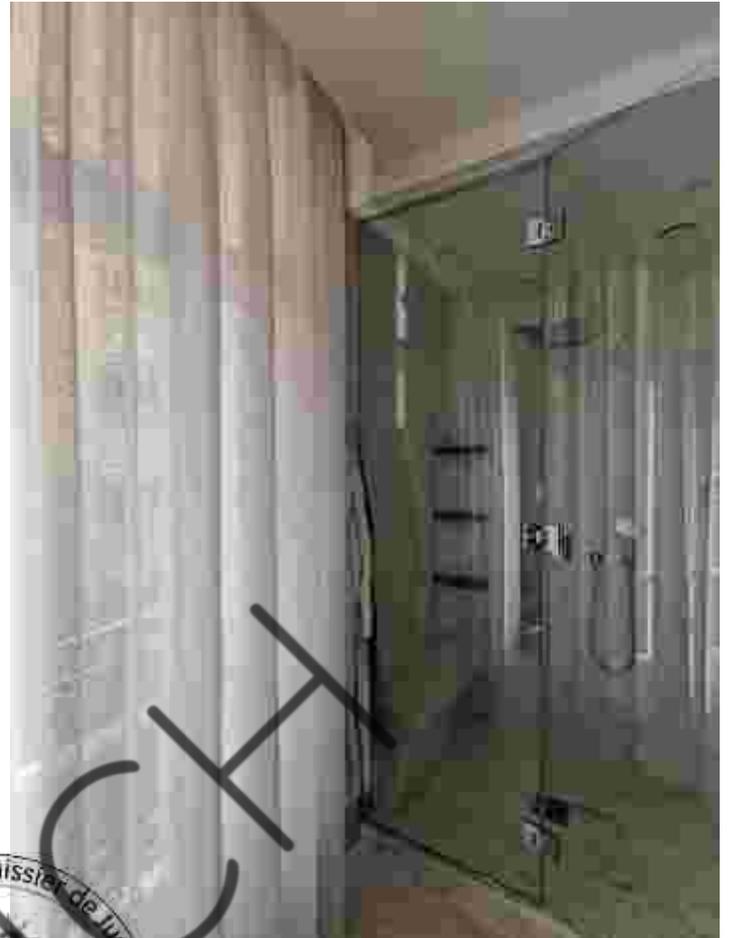


Photo n° 94

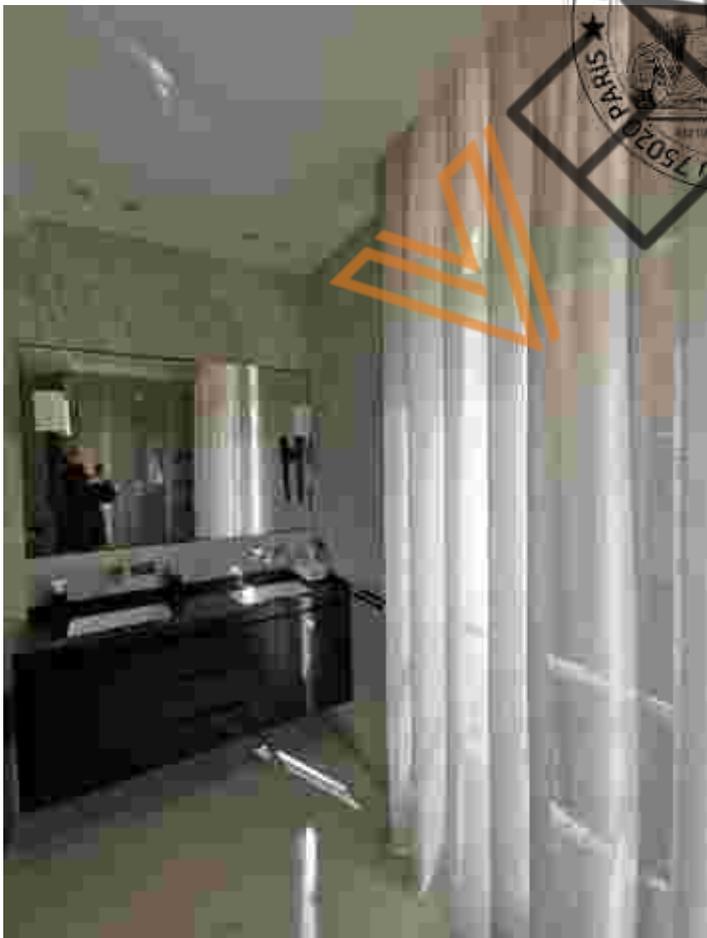


Photo n° 95

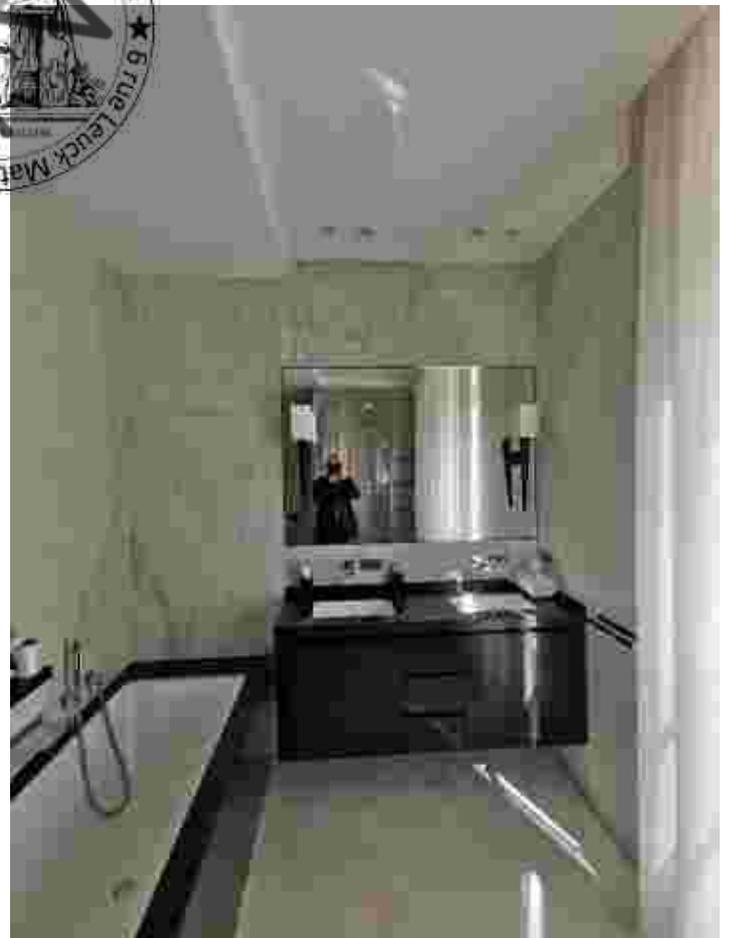


Photo n° 96





Photo n° 97



Photo n° 98

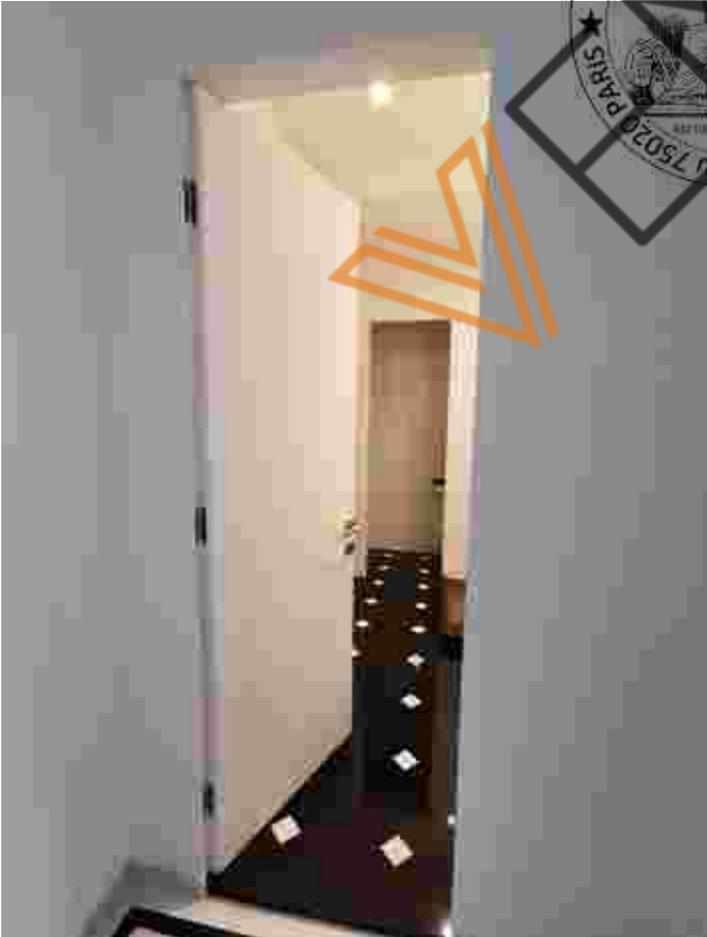


Photo n° 99

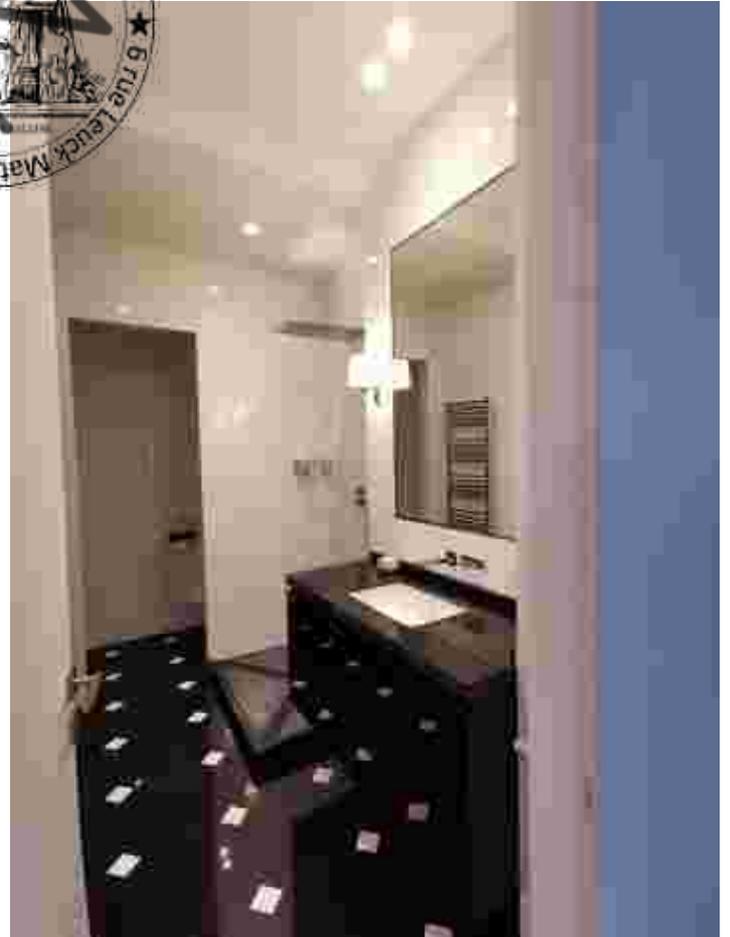


Photo n° 100





Photo n° 101

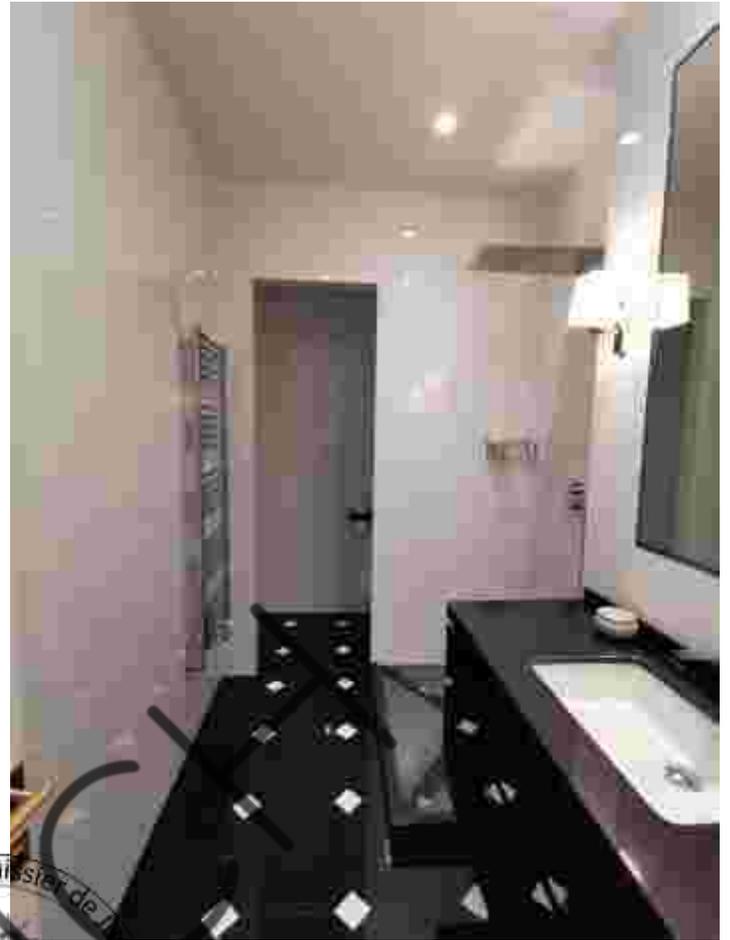


Photo n° 102

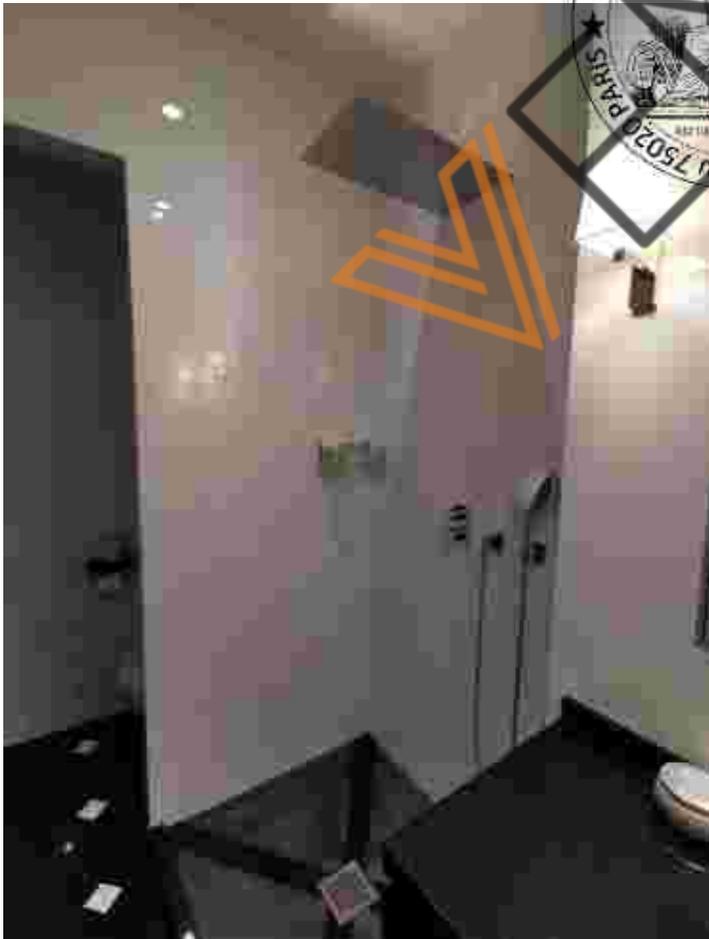


Photo n° 103



Photo n° 104





Photo n° 105



Photo n° 106

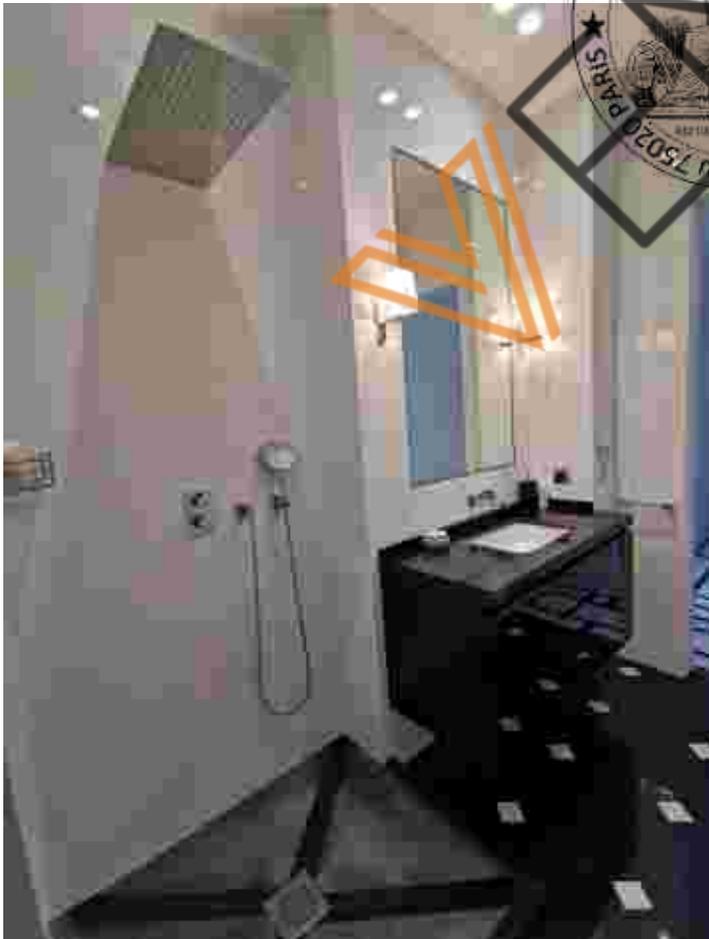


Photo n° 107

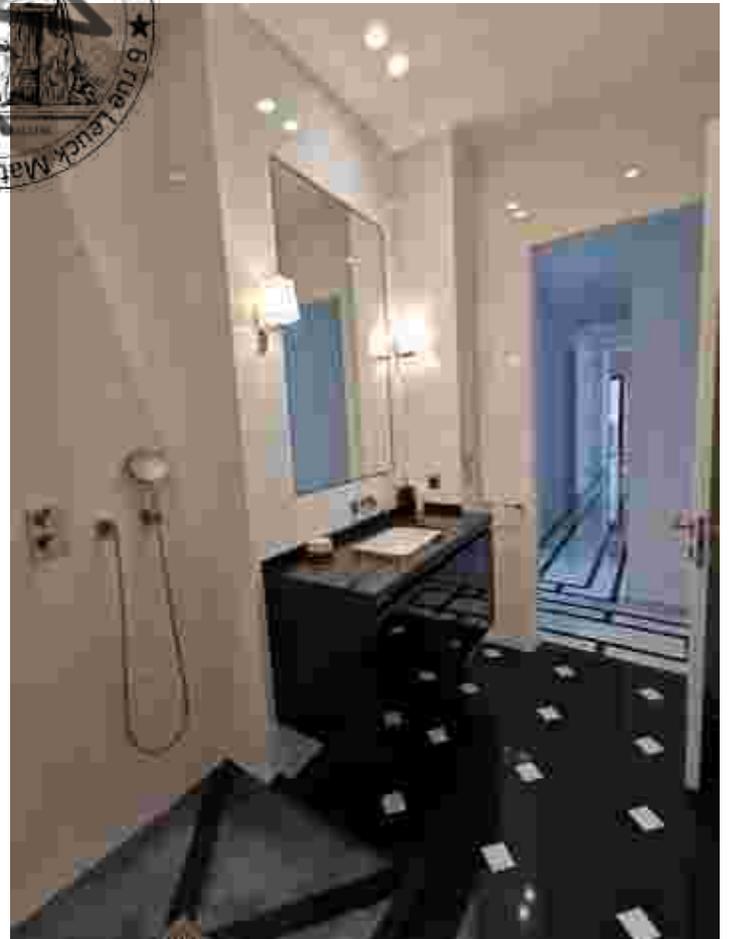


Photo n° 108





Photo n° 109



Photo n° 110

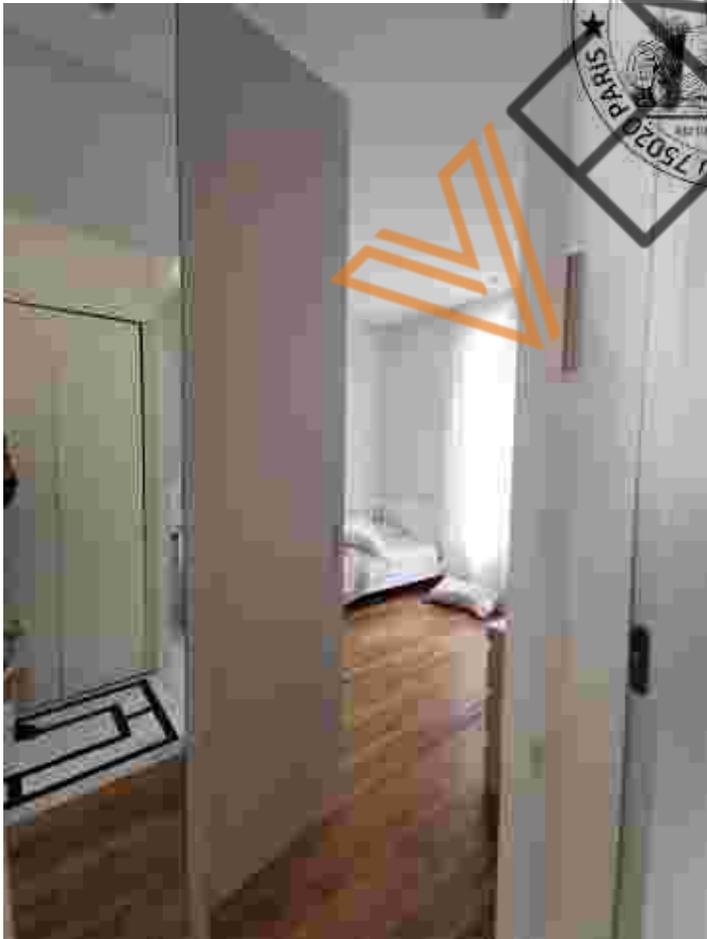


Photo n° 111

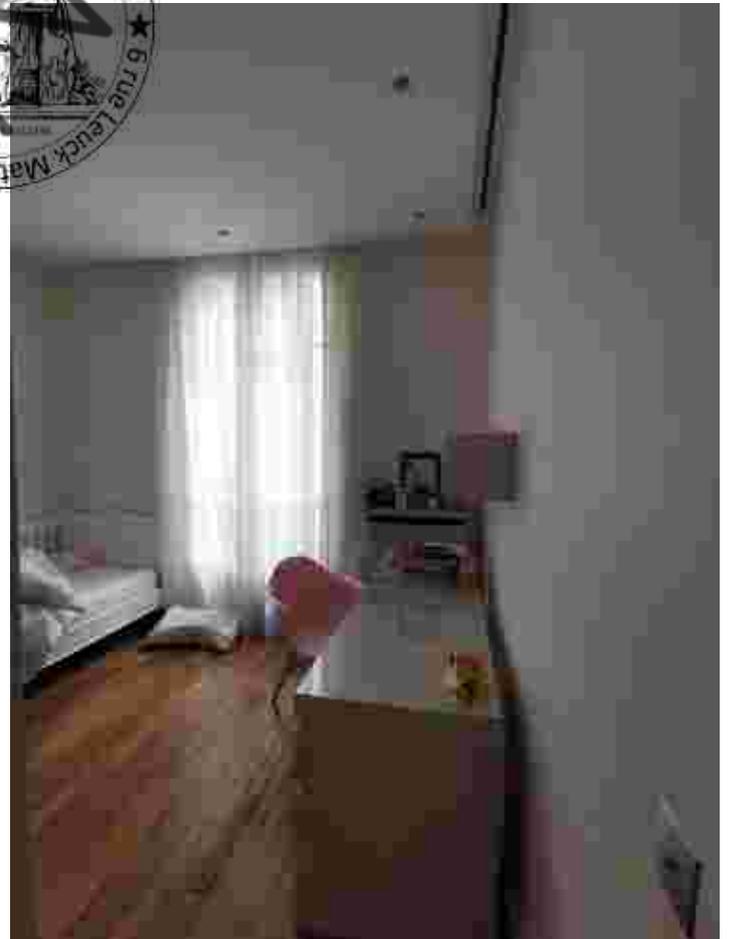


Photo n° 112





Photo n° 113



Photo n° 114



Photo n° 115



Photo n° 116



Photo n° 117

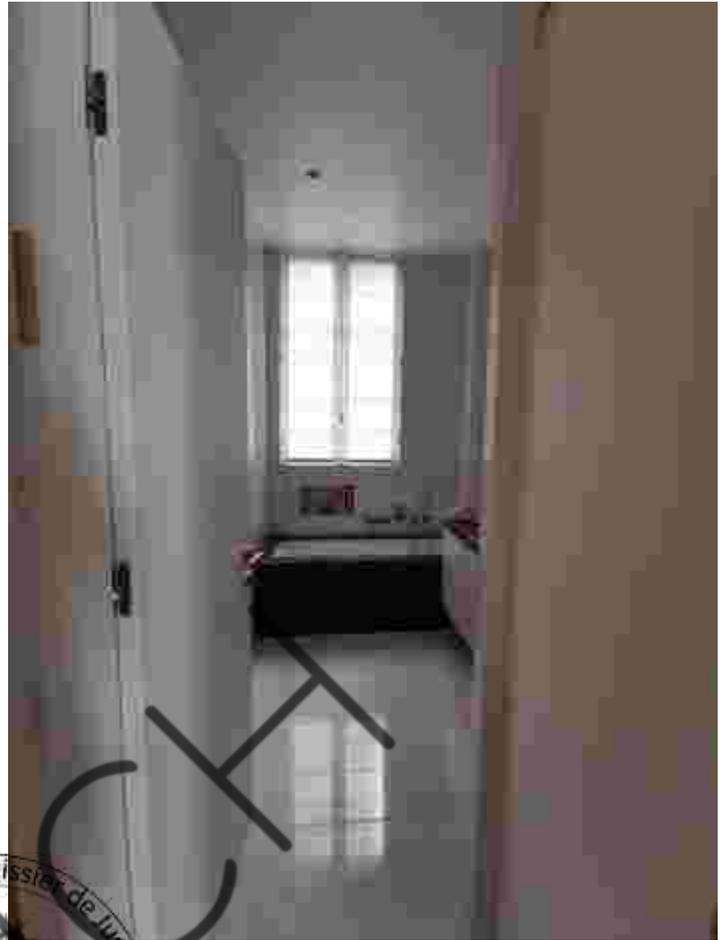


Photo n° 118

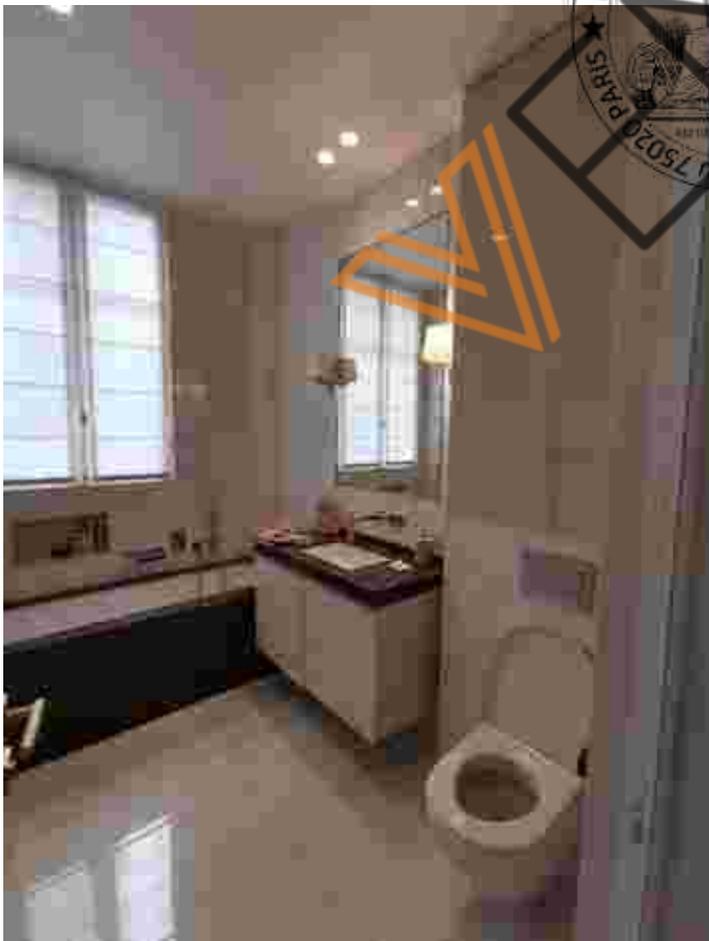


Photo n° 119

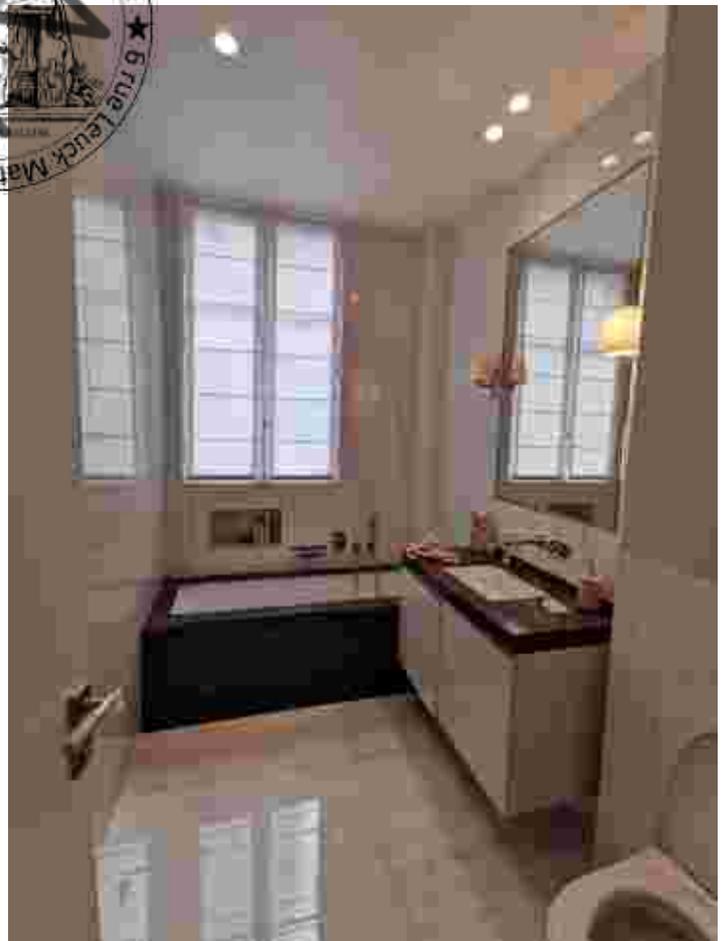


Photo n° 120





Photo n° 121

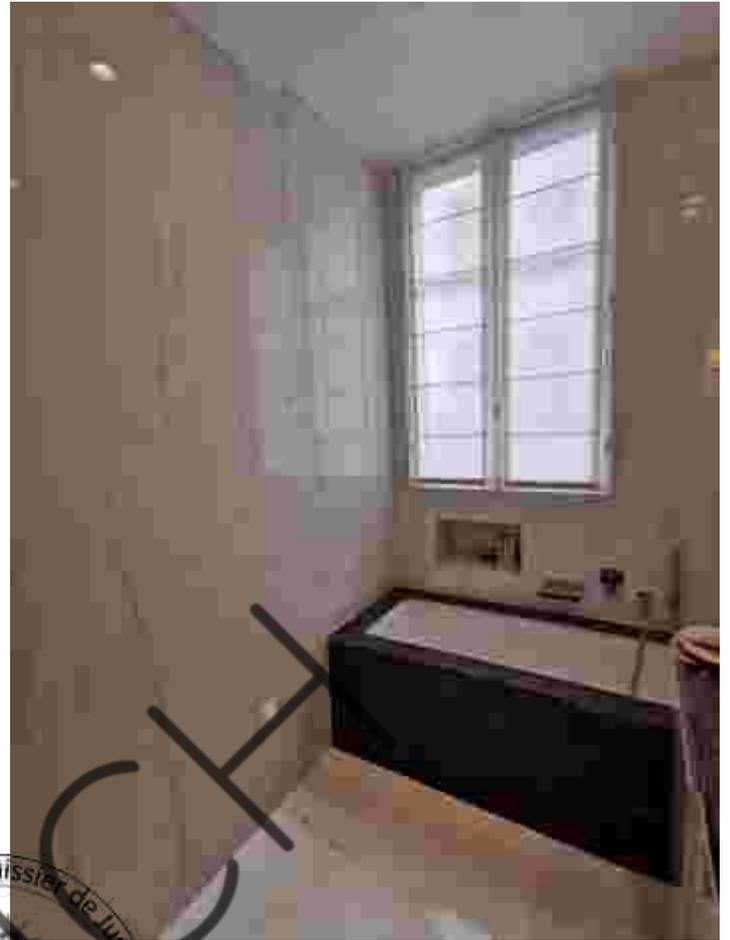


Photo n° 122

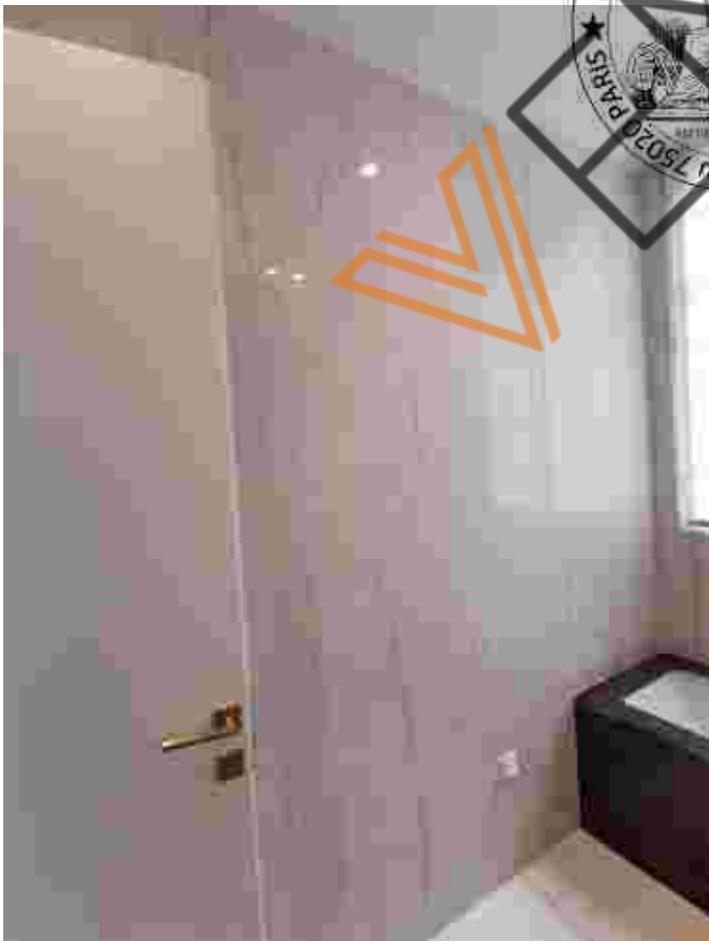


Photo n° 123



Photo n° 124



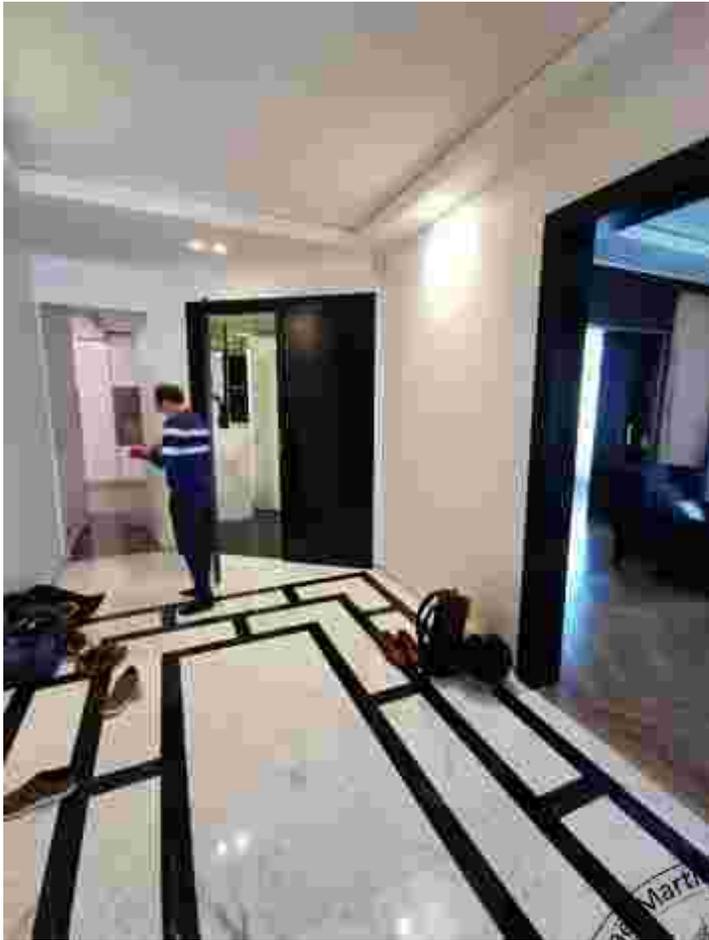


Photo n° 125



Photo n° 126



Photo n° 127



Photo n° 128





Photo n° 129



Photo n° 130



Photo n° 131



Photo n° 132





Photo n° 133

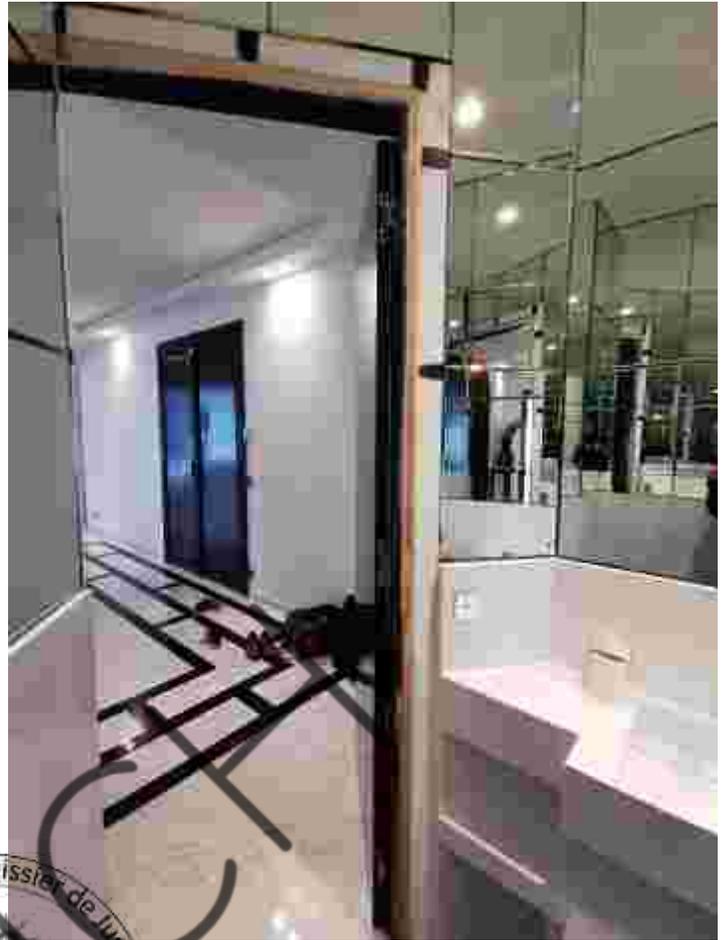


Photo n° 134

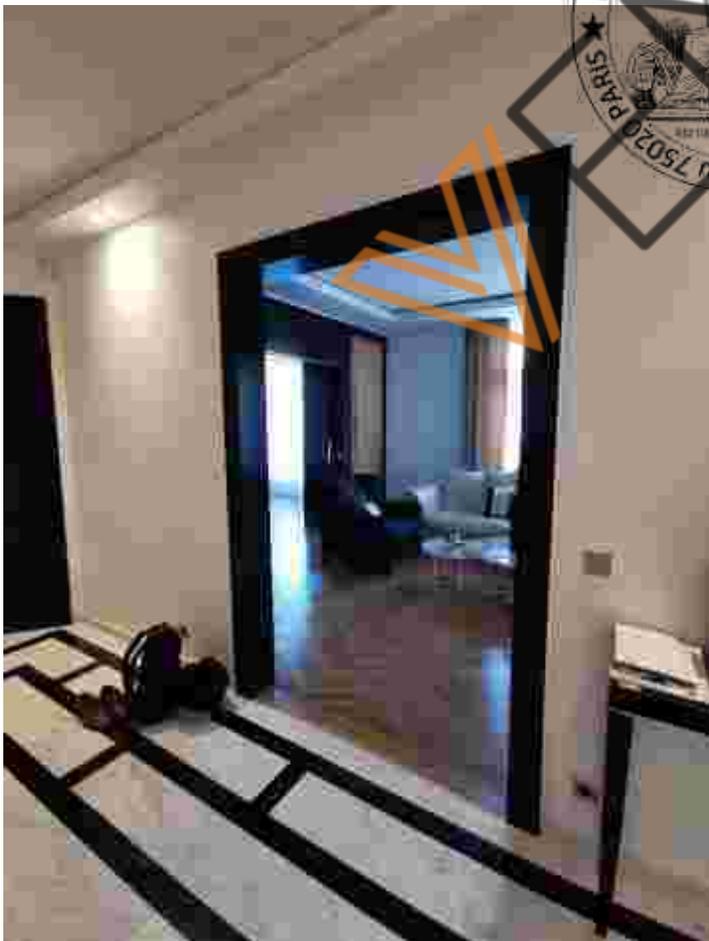


Photo n° 135

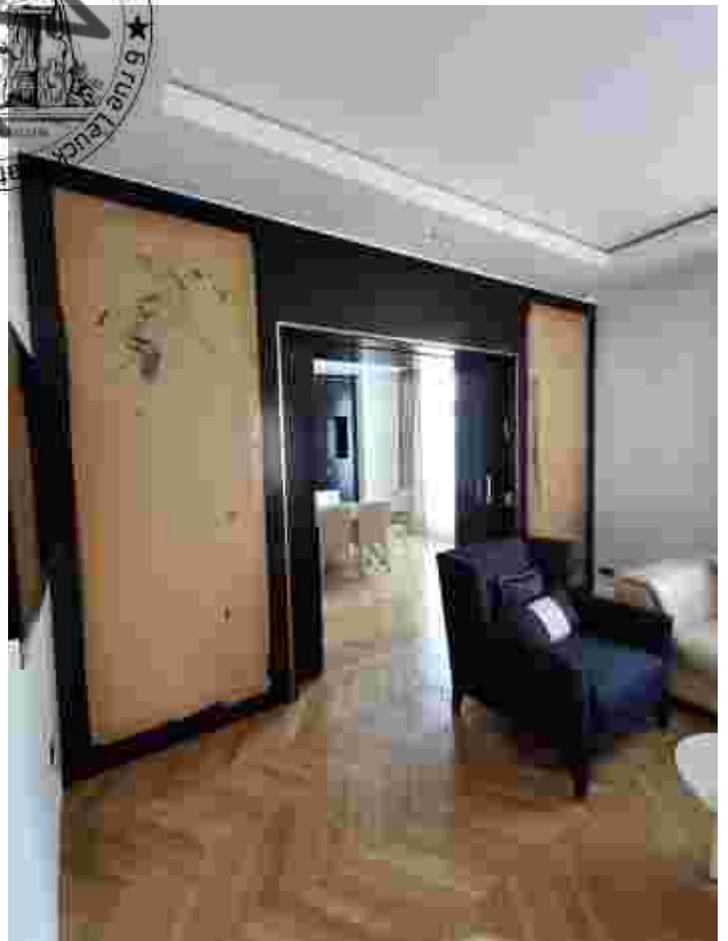


Photo n° 136

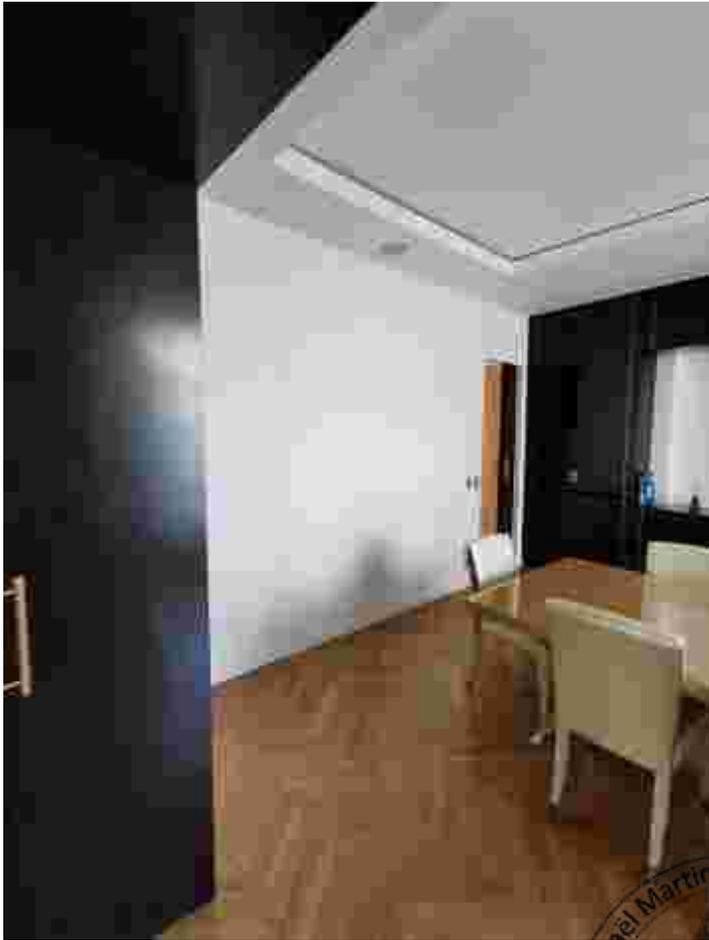


Photo n° 137

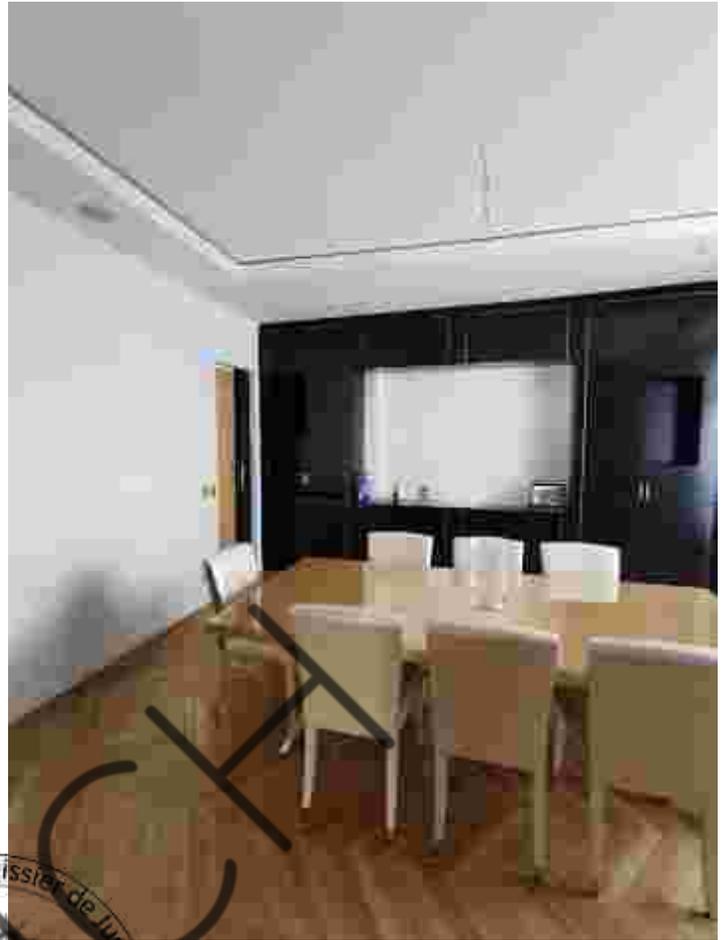


Photo n° 138

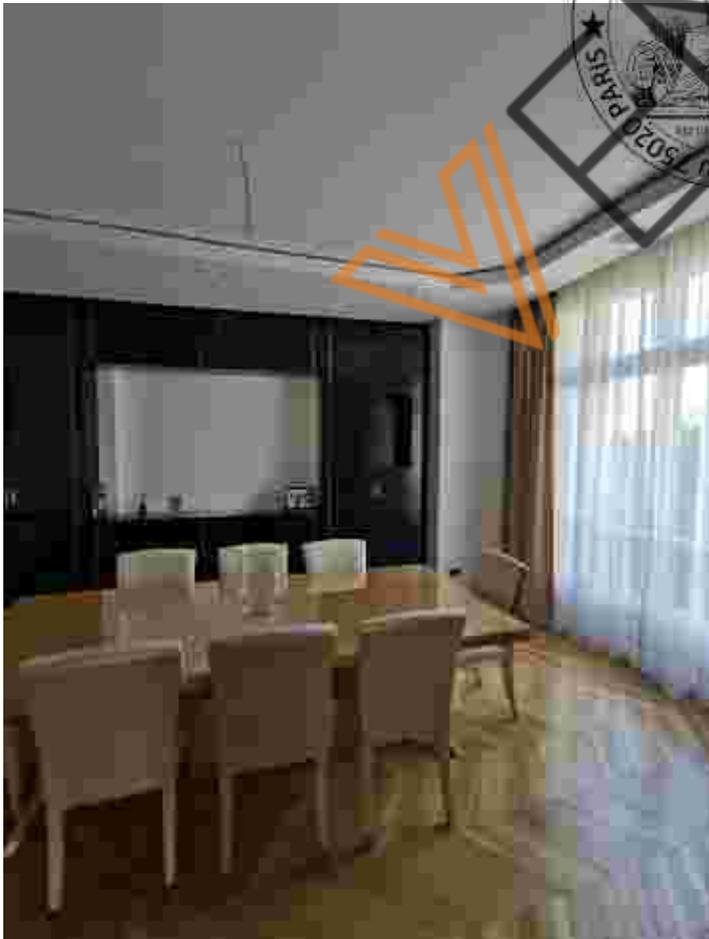


Photo n° 139

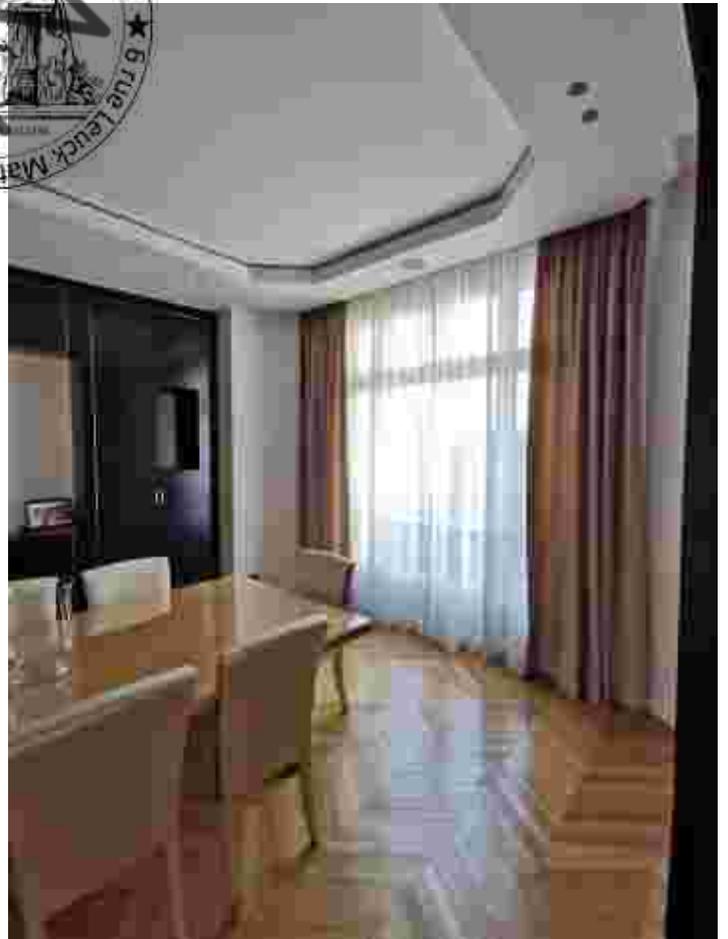


Photo n° 140





Photo n° 141

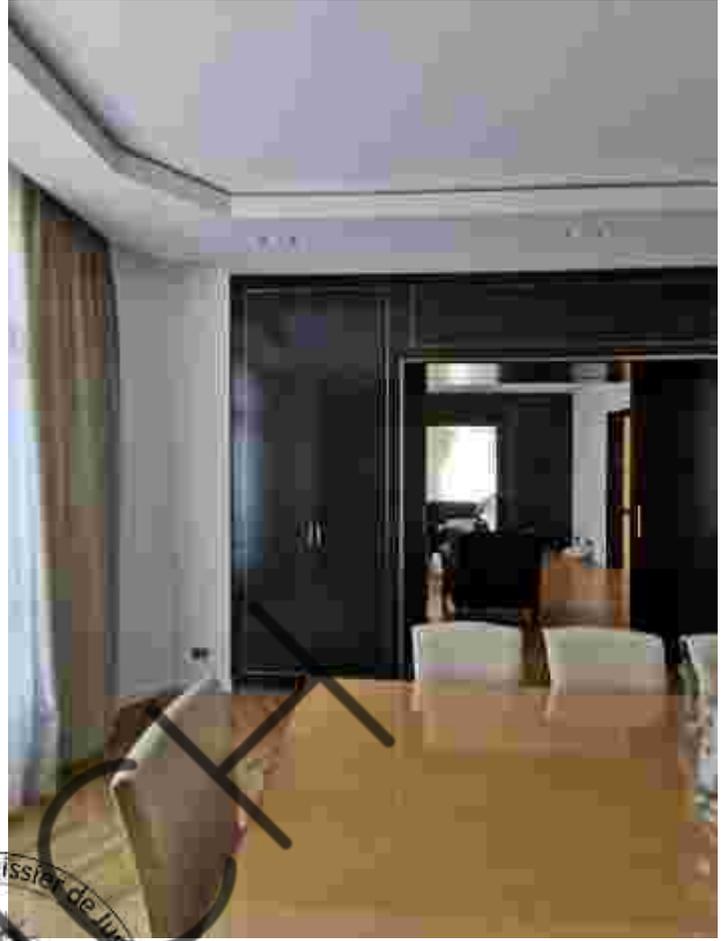


Photo n° 142



Photo n° 143



Photo n° 144





Photo n° 145

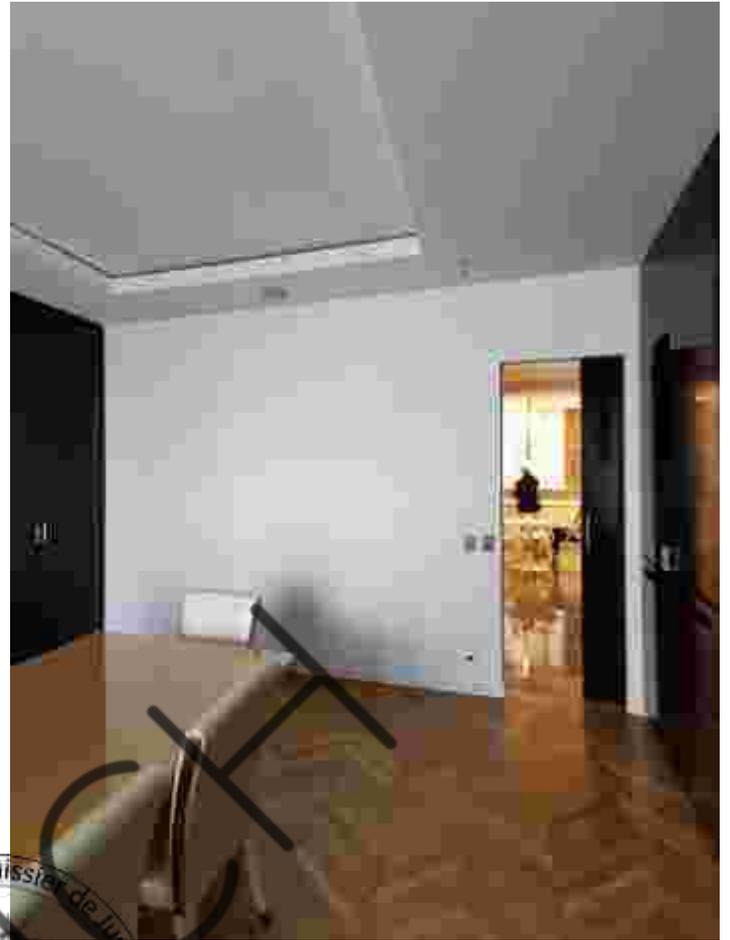


Photo n° 146



Photo n° 147



Photo n° 148





Photo n° 149



Photo n° 150



Photo n° 151



Photo n° 152





Photo n° 153



Photo n° 154



Photo n° 155

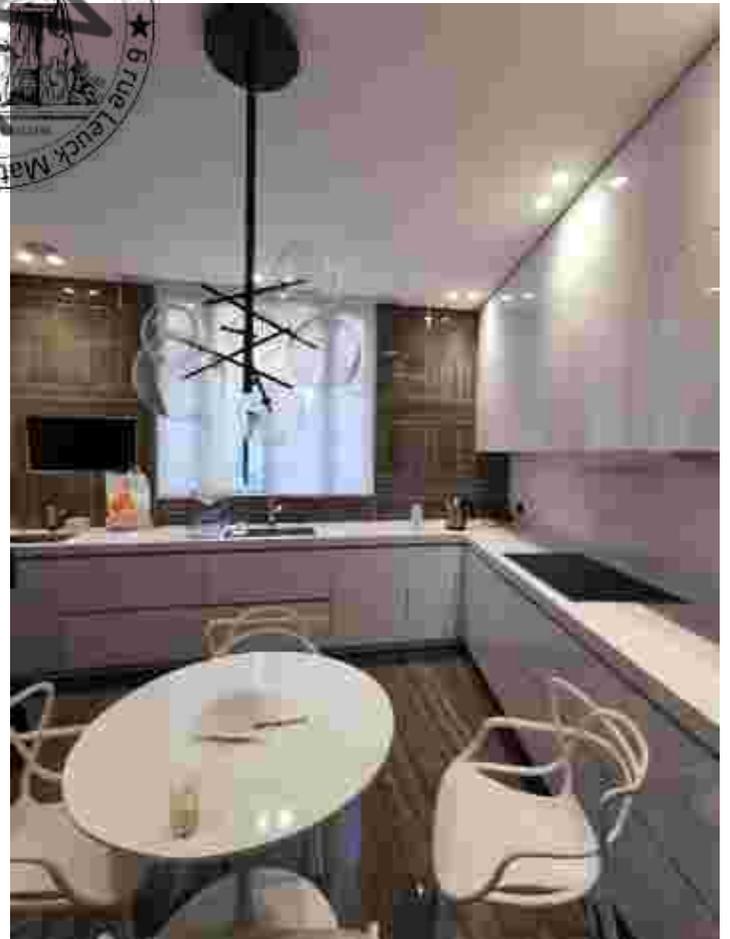


Photo n° 156



Photo n° 157

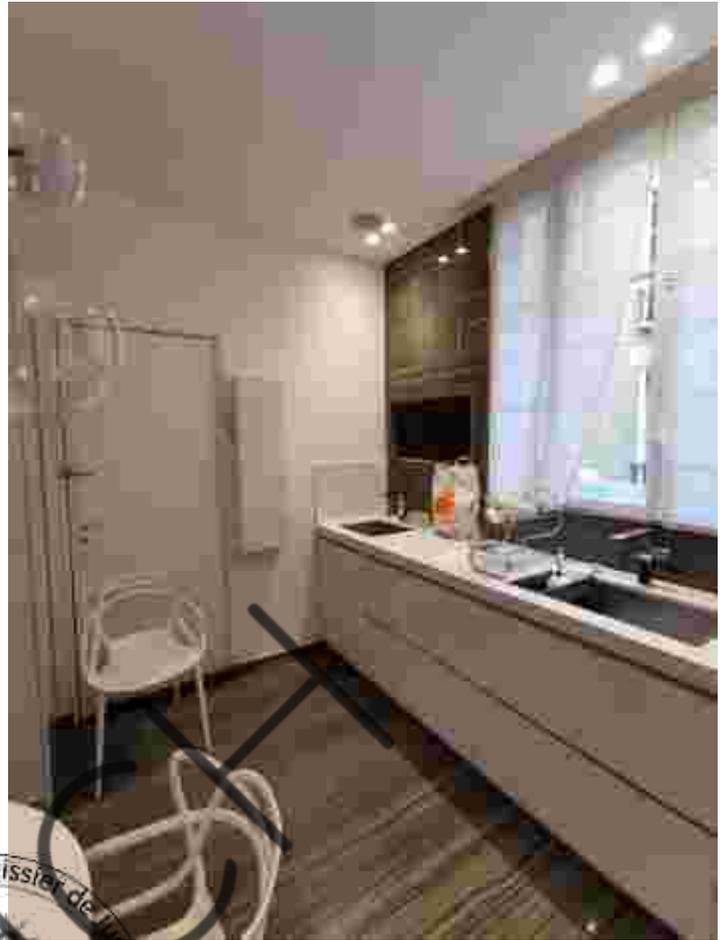


Photo n° 158



Photo n° 159



Photo n° 160





Photo n° 161



Photo n° 162



Photo n° 163

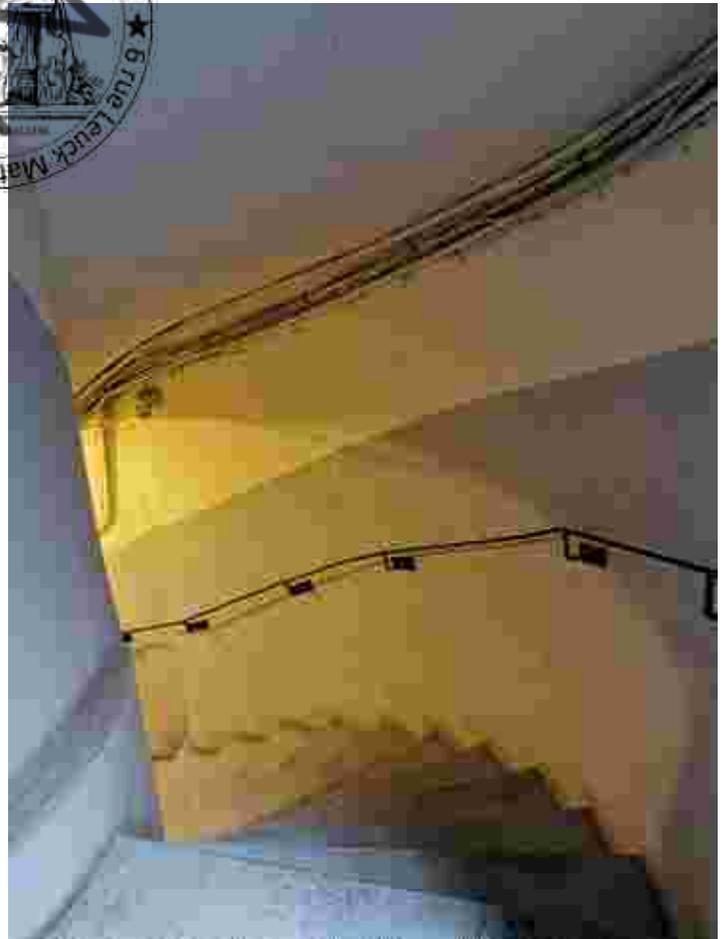


Photo n° 164





Photo n° 165



Photo n° 166



Photo n° 167

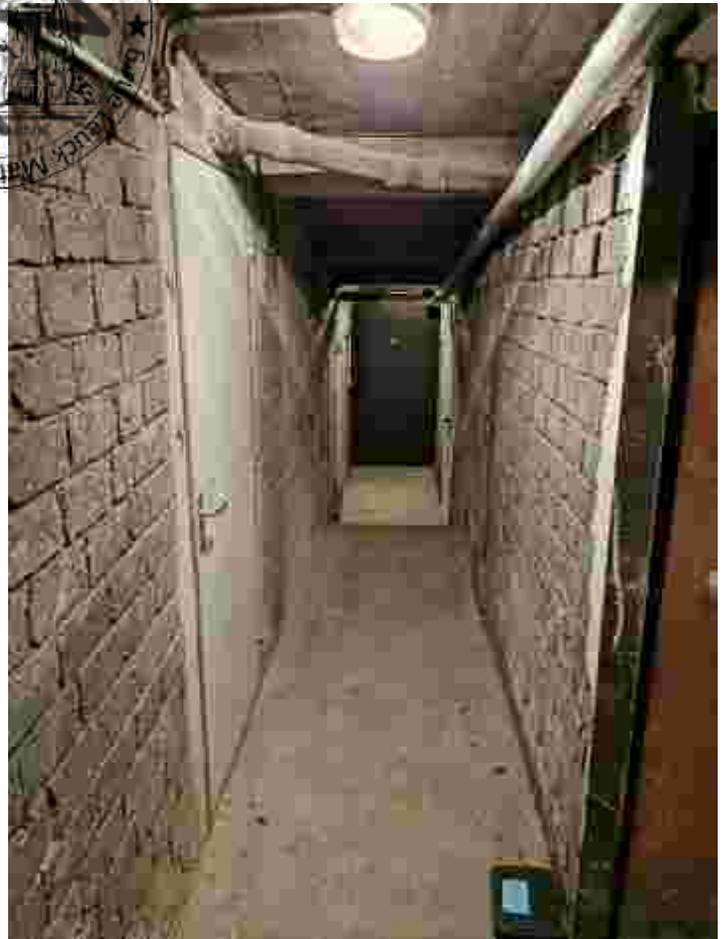


Photo n° 168



Photo n° 169



Photo n° 170

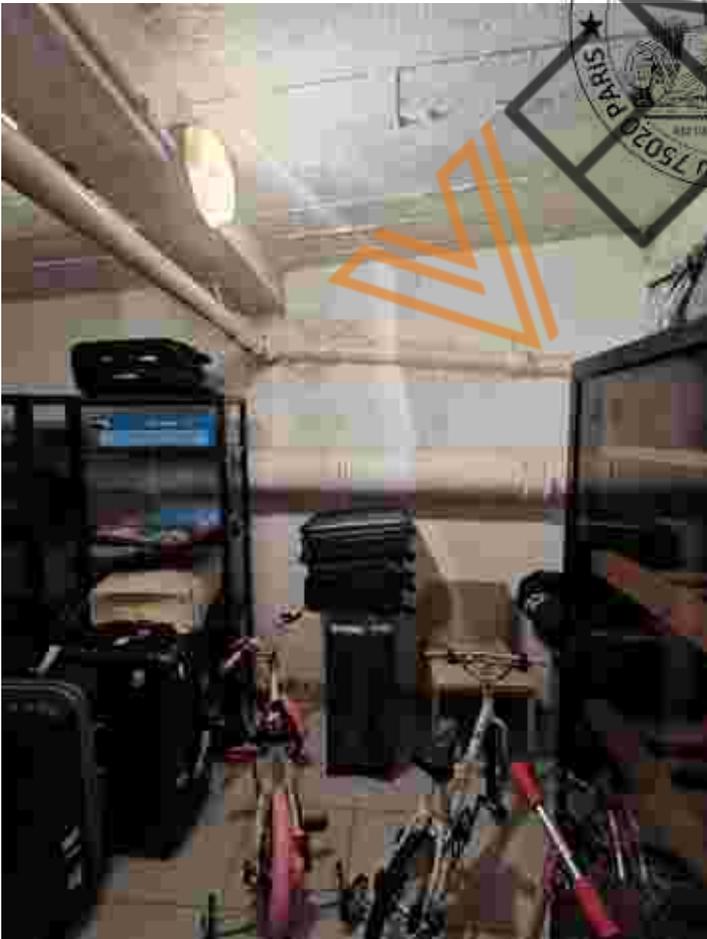


Photo n° 171



Photo n° 172





Photo n° 173



Photo n° 174



Photo n° 175



Photo n° 176



Photo n° 177

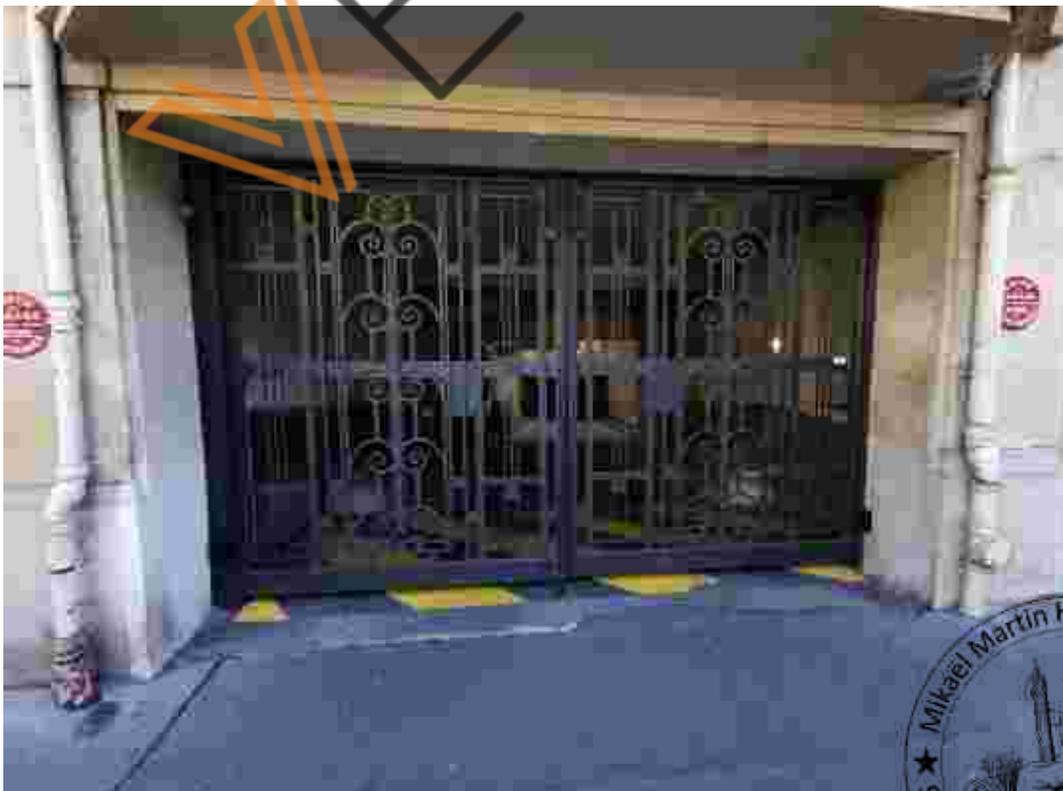


Photo n° 178





Photo n° 179

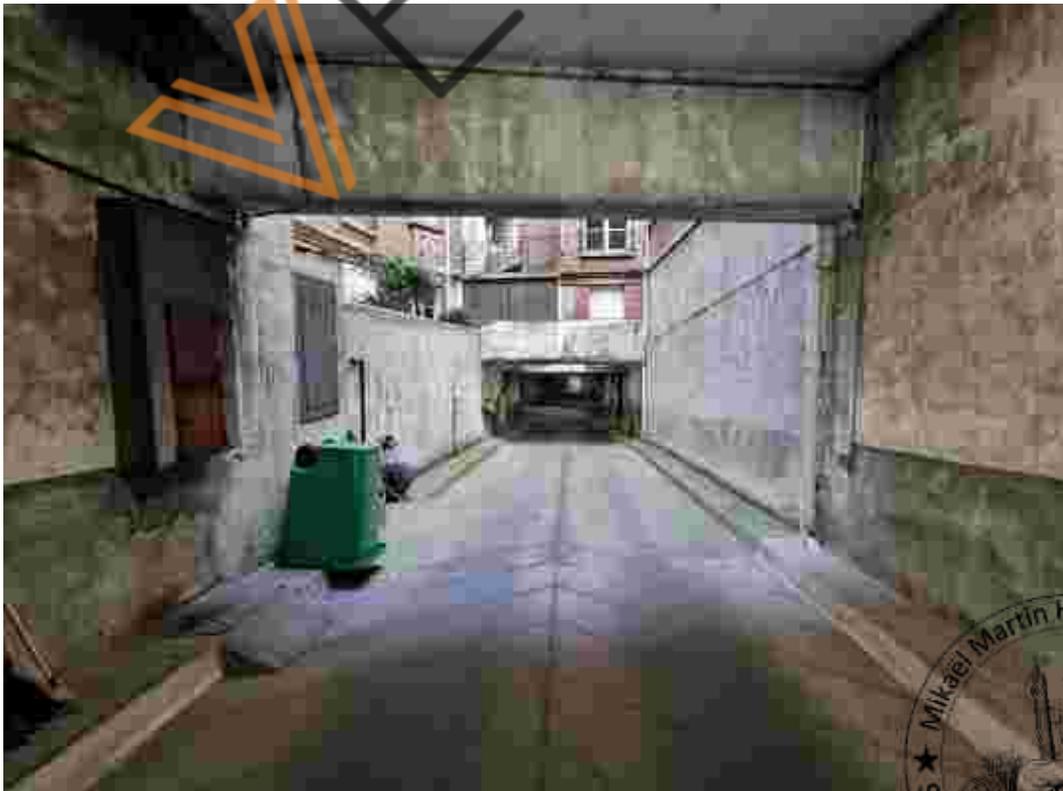


Photo n° 180





Photo n° 181



Photo n° 182





Photo n° 183



Photo n° 184





Photo n° 185

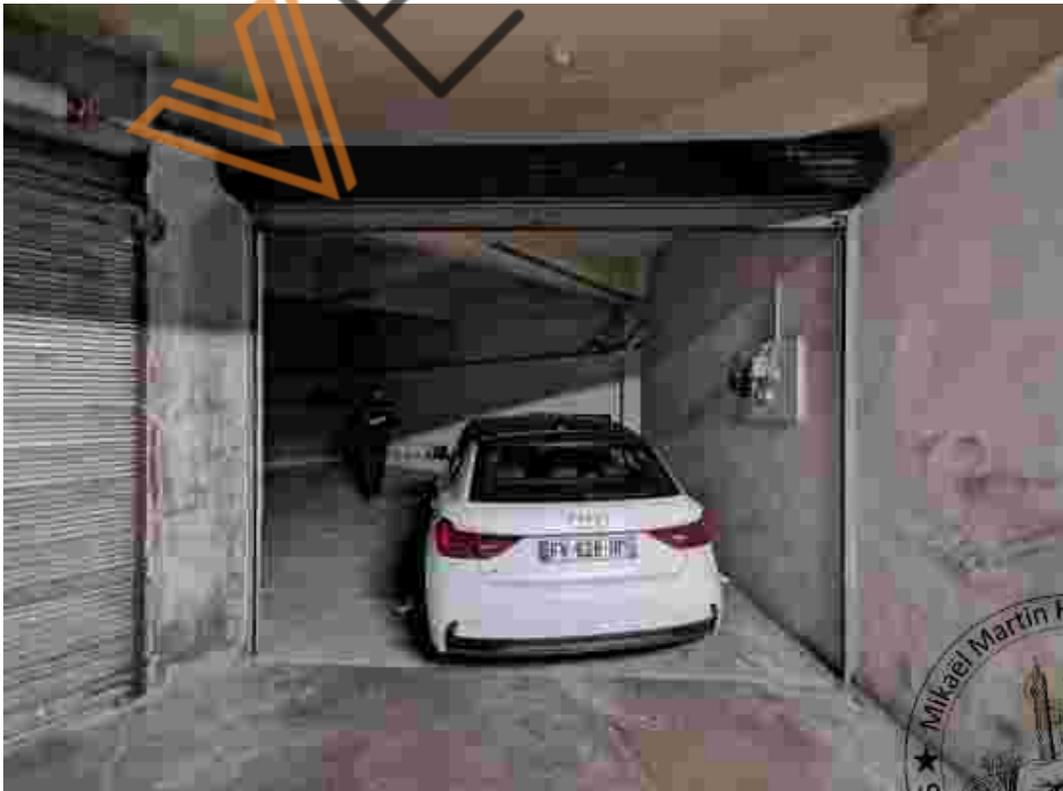


Photo n° 186



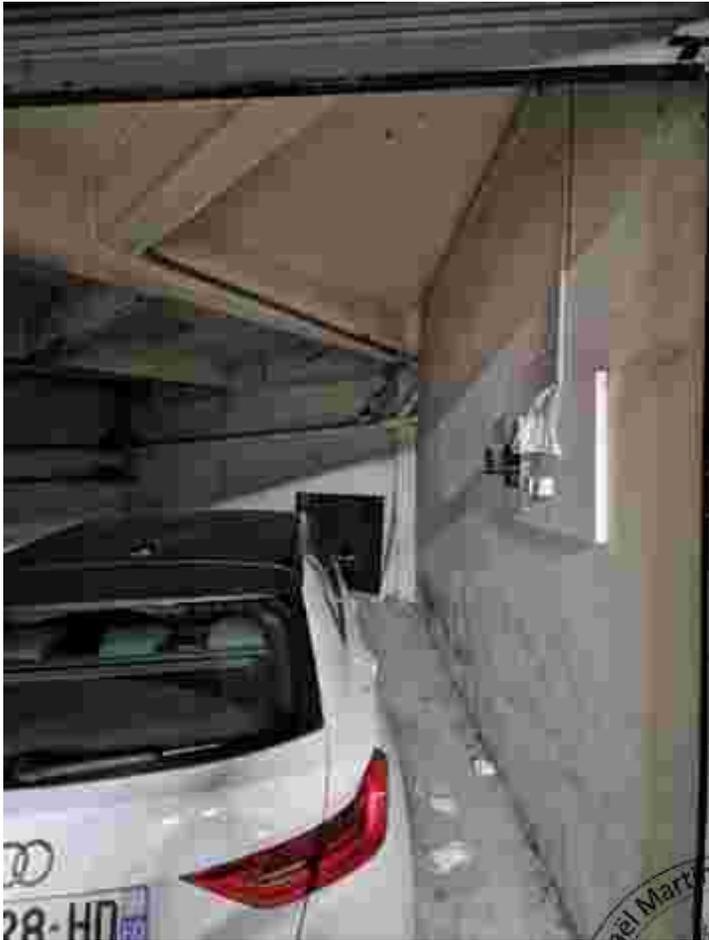


Photo n° 187



Photo n° 188



Photo n° 189

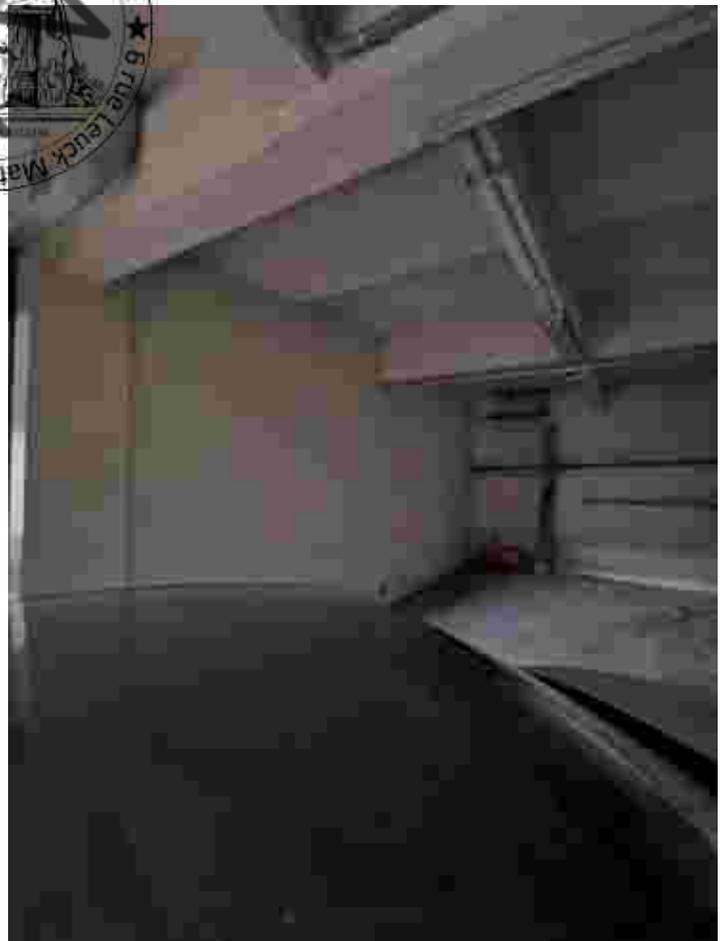


Photo n° 190